



# EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE — DIRECTIVES POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION MONDIALE

Ces directives complètes sont destinées aux membres du Rotary qui souhaitent faire une demande de subvention mondiale auprès de la Fondation Rotary pour financer des actions dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Les liens ci-dessous vous amènent directement à la section qui vous intéresse. Toutefois, nous vous encourageons à lire ce document dans son intégralité pour bien comprendre ces directives avant de demander une subvention.

## [QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA FONDATION ROTARY CONCERNANT L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET L'HYGIÈNE ?](#)

## [COMMENT RÉALISER UNE ÉVALUATION DES BESOINS DANS LE DOMAINE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE ?](#)

## [COMMENT ASSURER LA PÉRENNITÉ DE MON ACTION DANS LE DOMAINE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE ?](#)

## [QUELS TYPES D'ACTIONS ET D'ACTIVITÉS PEUVENT RECEVOIR UNE SUBVENTION MONDIALE ?](#)

- [Approvisionnement en eau](#)
- [Traitement/purification de l'eau](#)
- [Gestion des ressources en eau et aménagement des bassins versants](#)
- [Gestion des eaux usées](#)
- [Irrigation](#)
- [Eau, assainissement et hygiène \(WASH\) dans les écoles](#)
- [Installations sanitaires](#)
- [Gestion de l'hygiène menstruelle](#)
- [Approche de l'assainissement fondée sur le marché](#)
- [Gestion des déchets solides](#)
- [Eau, assainissement et hygiène dans les établissements de santé](#)
- [Plaidoyer dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène](#)

QUELS TYPES D' ACTIONS ET D' ACTIVITÉS NE PEUVENT PAS RECEVOIR DE SUBVENTION MONDIALE ?

COMMENT ENCADRER ET ÉVALUER UNE ACTION DANS LE DOMAINE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE ?

COMMENT APPORTER MON SOUTIEN À UN BOURSIER DANS LE CADRE D'UNE ACTION DANS LE DOMAINE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE ?

OÙ TROUVER DAVANTAGE D'INFORMATIONS ?

## **QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA FONDATION ROTARY CONCERNANT L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET L'HYGIÈNE ?**

L'approche du Rotary est alignée sur l'[objectif 6 de développement durable des Nations unies](#) : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable à l'horizon 2030. Nous soutenons cet objectif par différentes démarches visant à :

- Améliorer l'accès universel et équitable à une eau potable et abordable.
- Améliorer la qualité et la sécurité de l'eau en protégeant et en entretenant les ressources en eaux de surface et souterraines, en réduisant la pollution et les contaminants, en construisant des infrastructures résistantes au climat et en favorisant le recyclage des eaux usées.
- Améliorer l'accès universel et équitable à de meilleurs systèmes d'assainissement et de gestion des eaux usées afin de parvenir à l'arrêt de la défécation en plein air.
- Améliorer les connaissances de la population en matière d'hygiène, les comportements et les pratiques afin de prévenir la propagation des maladies et de pérenniser les services.
- Renforcer la capacité des gouvernements, des institutions et des collectivités à créer, financer, gérer et entretenir des services durables d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
- Financer des bourses d'études pour des professionnels dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène

## **COMMENT RÉALISER UNE ÉVALUATION DES BESOINS DANS LE DOMAINE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE ?**

Les évaluations sont efficaces pour identifier précisément les besoins et le rôle que peuvent jouer les membres du Rotary afin d'optimiser l'impact de leur action. Une évaluation mettra au jour les forces et les faiblesses d'une communauté, et vous aidera à travailler sur des solutions avec la population locale. Les actions pérennes s'appuient sur les atouts de la population locale afin de favoriser son autonomie et de renforcer son implication. Ces atouts peuvent être les compétences et les talents des habitants, ainsi que les ressources mises à la disposition de la communauté par des institutions locales. Pour en savoir plus sur la réalisation d'une évaluation des besoins efficace, reportez-vous au guide [Outils d'évaluation d'une collectivité](#).

Combinée avec des données pertinentes à l'échelle de la région ou du district, cette évaluation peut vous aider à identifier des manques concernant les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et à en déterminer les causes. Des réunions d'information, des inventaires des ressources, des enquêtes, des entretiens, des groupes de réflexion et des cartographies communautaires constituent des approches efficaces pour recueillir des informations sur les besoins et les atouts locaux en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène.

Toutes ces informations vous aideront à comprendre la situation locale et vous permettront, ainsi qu'aux bénéficiaires de l'action, de prendre des décisions éclairées concernant les priorités à définir. En

cherchant à connaître précisément les spécificités de la collectivité, vous identifierez les meilleures opportunités d'action et optimiserez votre impact. Les parrains de l'action (souvent en conjonction avec une organisation partenaire) doivent conduire une évaluation des besoins avant de déposer une demande de subvention. Si cette évaluation a déjà eu lieu, utilisez les résultats pour définir votre action. **La Fondation n'étudiera pas les actions pour lesquelles aucune évaluation n'a été menée.**

Utilisez l'évaluation des besoins pour :

- Définir les spécificités de la collectivité que vous évaluez, qui peut inclure les foyers, les établissements scolaires, les établissements de santé, les espaces publics ou toute combinaison de ces éléments.
- Recueillir des points de vue divers issus d'un large spectre de la population, y compris de femmes, de jeunes, de professionnels et de personnes parmi les plus vulnérables.
- Parler avec les habitants afin d'identifier leurs objectifs de développement et ce qu'ils considèrent comme étant les besoins les plus pressants. Travaillez avec la population locale pour déterminer les objectifs à long terme de l'action ainsi que les résultats escomptés. Assurez-vous de discuter avec des groupes spécifiques de personnes selon le type d'action.
  - Pour les actions en faveur de collectivités ou de foyers, discutez avec des décideurs locaux, des femmes, des membres de groupes marginalisés et vulnérables (personnes âgées, enfants et personnes en situation de handicap, par exemple), des membres des comités de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, des techniciens et ingénieurs, et des membres de l'administration locale.
  - Pour les actions en faveur d'établissements scolaires, discutez avec les enseignants, les élèves, les parents, les directeurs d'école, les membres du personnel de nettoyage et d'entretien, les responsables locaux chargés des questions scolaires, les membres du comité scolaire de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et les habitants vivant à proximité.
  - Pour les actions relatives à des établissements de santé, discutez avec les membres du personnel de nettoyage et d'entretien, les administrateurs de l'hôpital, les membres du personnel médical, les responsables locaux chargés des questions de santé, des patients, les membres du comité de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène de l'établissement de santé.
  - Pour les actions portant sur des espaces publics (marchés ou arrêts de bus, par exemple), discutez avec des dirigeants de petites entreprises, des membres de comités ou de coopératives chargés de la gestion des marchés, des responsables chargés des questions de santé publique et des habitants vivant à proximité.
- Identifier les initiatives importantes déjà en cours dans la région dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que les entités qui supervisent ces activités (administrations, organisations non gouvernementales ou groupes privés). Pouvez-vous aligner vos activités sur ces initiatives afin d'optimiser vos ressources et votre impact ?

- Comprendre les conditions environnementales régionales et les activités humaines qui ont des répercussions sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau. Vous pouvez recueillir des données techniques, telles que des études hydrogéologiques et des évaluations environnementales, auprès d'administrations locales et nationales, d'entreprises spécialisées dans l'environnement et de sociétés privées de forage.
- Vous informer sur les initiatives, normes et politiques officielles locales en matière d'eau d'assainissement et d'hygiène, et aligner l'action sur celles-ci.
- Évaluer l'engagement de la population locale à travailler, se former, s'adapter et prendre en charge l'exploitation de l'infrastructure et des services proposés.
- Évaluer si les personnes impliquées dans l'action possèdent les compétences techniques et financières requises pour assurer la pérennité des services proposés.
- Déterminer le niveau d'engagement et de soutien des autorités locales à l'égard de la collectivité et des systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Identifiez les lacunes en termes de compétences, de savoir-faire et de connaissance des politiques dans le domaine de l'eau, l'assainissement et l'hygiène.
- Utiliser des données démographiques et des estimations de croissance de la population pour déterminer les demandes futures en services de distribution d'eau, d'assainissement et d'hygiène, afin de concevoir un système qui pourra être étendu. Travaillez avec un ingénieur ou un hydrologue pour réaliser ces calculs.
- Recueillir des données de référence avant de débiter l'action afin de pouvoir mesurer ses résultats.

Dans votre demande de subvention, fournissez une synthèse des résultats de l'évaluation et expliquez les points suivants :

- Comment l'action répondra aux besoins identifiés comme prioritaires par la collectivité et améliorera les ressources existantes, telles que les infrastructures non fonctionnelles, l'engagement des autorités locales et les comités pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène
- Les changements mesurables que vous espérez d'ici la conclusion de l'action
- Qui a réalisé l'évaluation, et les experts techniques dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène que vous avez consultés
- Les méthodes utilisées pour recueillir les informations (ex. : réunions d'information, groupes de réflexion, entretiens, inventaires des ressources, cartographie communautaire)
- Quels groupes de personnes ont participé à l'évaluation
- Le contexte environnemental en lien avec l'action, tel que :
  - Les sources principales et secondaires d'approvisionnement en eau
  - La disponibilité et la qualité des réserves d'eau de surface et souterraine dans la région
  - Les facteurs géologiques et climatiques susceptibles d'affecter la sécurité des ressources en

eau

- L'identification et la superficie du bassin versant où l'action sera mise en œuvre
- Les activités humaines significatives (ex : industrie, agriculture, défécation en plein air) dans le bassin versant qui pourraient affecter les conditions d'approvisionnement en eau et d'assainissement
- Le contexte politique en lien avec l'action, qui implique d'identifier :
  - Les directives et normes nationales relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène
  - Les autorités publiques régionales et locales responsables de la gestion et de la conformité des services de distribution d'eau, d'assainissement et d'hygiène
- Les données socioéconomiques et démographiques pertinentes concernant chaque collectivité, telles que :
  - Le revenu moyen par foyer
  - Le pourcentage de foyers qui paient des services de distribution d'eau et d'assainissement
  - La taille et la composition de la population
  - Les conditions de vie
- L'infrastructure existante de distribution d'eau et d'assainissement pour chaque collectivité, et ses conditions d'exploitation
- La méthode actuelle de gestion des déchets humains dans la collectivité
- Les connaissances, les attitudes et les pratiques en vigueur dans la collectivité, en précisant celles qui feront l'objet de programmes de changement des comportements
- Les initiatives de promotion, les campagnes publiques et les activités de communication pour promouvoir des changements de comportements qui existent déjà dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène
- La disponibilité locale d'équipements et de produits pour soutenir l'exploitation, l'entretien, la réparation et le remplacement des systèmes de distribution d'eau, d'assainissement et d'hygiène

### **COMMENT ASSURER LA PÉRENNITÉ DE MON ACTION DANS LE DOMAINE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE ?**

Au Rotary, la pérennité signifie apporter des solutions à long terme aux problèmes de la collectivité que les habitants pourront continuer à appliquer après le désengagement du Rotary. Nous nous concentrons sur la mise en œuvre stratégique et l'amélioration des services de distribution d'eau, d'hygiène et d'assainissement au profit des collectivités, des écoles et des établissements de santé, avec des objectifs clairement définis et des résultats et effets vérifiables et mesurables. Accordez une attention particulière aux points suivants pour assurer la pérennité de votre action. **La Fondation n'étudiera pas les demandes de subvention d'actions dont la pérennité n'a pas été clairement planifiée.**

## Équipements et technologie

Appuyez-vous sur les résultats de l'évaluation des besoins pour déterminer l'infrastructure, les équipements et la technologie qui seront utilisés dans le cadre de votre action. Ces résultats vous aideront à guider les parties prenantes dans le choix d'équipements, de conceptions d'infrastructures et d'une technologie économiques, qui correspondront au mieux à leurs spécificités culturelles, techniques, financières et environnementales. Examinez les avantages et les coûts de plusieurs options différentes. Discutez des exigences de chaque système en termes d'exploitation et d'entretien, des coûts associés, des compétences techniques requises à l'échelle locale et des attentes en matière de gestion.

La demande de subvention doit :

- Décrire et justifier l'infrastructure, les équipements et la technologie envisagés. Veillez à expliquer en quoi ces choix correspondent au contexte financier, social et économique local. Si possible, fournissez des références démontrant l'efficacité de la technologie sur le terrain, prouvant sa durabilité et présentant des exemples d'adoption fructueuse dans la région.
- Expliquer l'importance du matériel ou de la technologie pour la réalisation des objectifs de l'action ;
- Comporter un [plan d'exploitation et d'entretien](#) (comprenant un processus de suivi régulier) de l'ouvrage et de la technologie proposés, élaboré en consultation avec les membres de la collectivité. Identifiez les personnes ou entités responsables de ces activités.
- Comprendre un plan de formation technique des personnes ou organisations qui assureront l'exploitation, l'entretien et la réparation de tout équipement ou infrastructure. Lorsque cela est possible, faites en sorte que des femmes puissent bénéficier de chaque opportunité de formation technique.
- Comporter une évaluation technique pour toute technologie nouvelle dans une région ou considérée comme innovante. Cette évaluation doit inclure :
  - Une évaluation comparative et un rapport justifiant la sélection de cette technologie, réalisés par un conseiller technique local qualifié et indépendant ou un conseiller technique de la Fondation Rotary
  - Un accord formel avec la collectivité et l'autorité publique locale appropriée, confirmant qu'ils disposent des capacités, des ressources financières et des connaissances techniques nécessaires pour assurer le suivi, l'exploitation et l'entretien de la nouvelle technologie
- Préciser si les équipements et technologies seront disponibles localement.
- Décrire comment les équipements, la technologie et l'infrastructure seront protégés contre les vols et les actes de vandalisme.
- Indiquer quels experts techniques que vous avez consultés, de préférence des ingénieurs agréés localement ou des professionnels équivalents, et qui ont examiné et certifié toutes les conceptions de systèmes.
- Confirmer qu'un ingénieur en construction ou un professionnel technique équivalent évaluera la qualité de construction. Incluez les rémunérations de ces professionnels dans votre budget ou

détaillez comment elles seront financées.

Ressources concernant les équipements et la technologie :

- [Considérations technologiques](#) de WaterAid
- [Outils de décision et d'évaluation](#) d'Akvopedia

### Plan financier

Les niveaux actuels de financement local ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs des Nations unies, à savoir assurer l'accès universel à l'eau potable, à un coût abordable, ainsi qu'à des services d'assainissement et d'hygiène. C'est pourquoi nous devons mettre en œuvre des stratégies de financement pérennes pour toutes les actions en lien avec l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Travaillez avec les populations, les gouvernements, les entreprises privées et d'autres organisations pour faire en sorte que des sources de financement locales permettent de couvrir les coûts d'exploitation continue, d'entretien, de formation et de remplacement de l'infrastructure proposée, des technologies nouvelles et des programmes de formation, d'éducation et de changement des comportements.

La demande de subvention doit :

- Décrire les activités de collecte de fonds que la collectivité, les organismes publics, les organisations non gouvernementales ou les entités privées ont prévues pour obtenir des financements futurs (la Fondation Rotary et les clubs n'accordent pas un financement illimité).
- Documenter la nature du soutien apporté, le cas échéant, par l'agence ou l'autorité compétente, par ex. subventions pour couvrir les coûts ponctuels ou récurrents, actions de plaidoyer, mise en œuvre des politiques, formation, éducation, affectation de personnels ou matériel.
- Énumérer les partenaires associatifs ou du secteur privé qui soutiendront, ou sont susceptibles de soutenir, l'action et qui continueront dans ce sens après l'échéance de la subvention mondiale.
- Décrire tout plan de financement de services payants, d'assurances ou de fonds de roulement pouvant apporter des revenus durables à l'action.
- Préciser si les foyers, établissements scolaires ou établissements de santé devront s'acquitter de frais pour l'utilisation des services de distribution d'eau et d'assainissement, et comment ces règlements seront recouvrés. Expliquez comment les montants des frais ont été déterminés par les membres de la population locale, selon leur capacité et leur disposition à payer. S'il n'est pas prévu que votre action utilise un modèle de redevances, faites la liste des autres sources fiables de revenus (ex. : subventions publiques, microcrédits ou entrepreneuriat social) que la collectivité peut rechercher.
- Utiliser le [modèle de planification de la pérennité financière](#) pour estimer les coûts liés à l'exploitation, l'entretien et la réparation des systèmes proposés de distribution d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et estimer les financements requis à un horizon d'un, cinq et dix ans après le désengagement du Rotary. Tenez compte de ces éléments et activités dans votre

estimation des coûts :

- Exploitation et entretien
- Réparations mineures, équipements et pièces détachées
- Consommables et fournitures
- Nettoyage
- Campagnes d'éducation, de promotion et de changement des comportements
- Main-d'œuvre (salaires), services professionnels, gestion, transports, carburant
- Énergie et produits chimiques
- Remplacement et réparation d'éléments
- Suivi et évaluation

Tenez compte de ces facteurs pour identifier et quantifier les sources de financement de votre action :

- Les sources de financement locales peuvent inclure les droits et frais facturés aux foyers, les financements publics, les financements par des sociétés privées et des organisations non gouvernementales, ou des activités génératrices de revenus.
- Les modèles à but lucratif doivent inclure un business plan avec des projections sur au moins cinq ans concernant les ventes annuelles, les coûts par unité, les clients cibles, les coûts d'exploitation et d'entretien, et les revenus prévisionnels. Nous vous conseillons vivement de combiner ce business plan avec une étude de marché afin d'évaluer la demande concernant des services de distribution d'eau et d'assainissement.
- Si possible, intégrez un système de redevances et d'autres mécanismes de recouvrement des coûts afin d'assurer la pérennité de l'action.
- Examinez l'intérêt potentiel de solutions de microcrédit pour les besoins en eau qui vont au-delà du cadre des besoins essentiels. Si l'action sera en partie financée par un microcrédit, respectez les directives définies dans le guide [Subventions mondiales – Modalités](#).
- Évaluez les risques financiers, tels que les augmentations de prix, les fluctuations des taux de change et la réduction ou la perte de sources de revenus. Incluez des fonds dans la réserve budgétaire de l'action pour couvrir ces risques. Joignez une copie de tous les protocoles d'accord ou conventions conclus concernant les engagements financiers ou les services en nature qui seront fournis par d'autres organisations et des entités publiques.

### **Formation et éducation**

La pérennité des systèmes de distribution d'eau, d'assainissement et d'hygiène repose en grande partie sur l'éducation et la formation. Afin d'être durables, l'infrastructure et les services doivent être gérés et entretenus par des personnes possédant les connaissances et compétences appropriées. L'infrastructure et les services doivent également être soutenus et utilisés par la population locale de manière responsable et

éclairée.

Les actions du Rotary dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène doivent viser à renforcer les connaissances et les compétences des parties prenantes et des utilisateurs identifiés par l'évaluation des besoins. Par conséquent, les demandes de subvention mondiale doivent inclure ces plans de formation et d'éducation :

- Pour les opérateurs des services de distribution et de traitement de l'eau ou les techniciens locaux :
  - Indiquer les manques en matière de connaissances et compétences techniques à l'échelle locale
  - Indiquer les objectifs de formation et d'éducation et les résultats visés
  - Préciser les compétences et connaissances que les participants vont acquérir
  - Indiquer le public cible auquel la formation sera dispensée
  - Préciser les thèmes de la formation et l'origine des supports de formation
  - Inclure un calendrier de formation (durée et fréquence) comprenant des formations de remise à niveau
  - Indiquer quelles personnes ou entités dispenseront la formation et préciser leurs qualifications
  - Décrire comment les compétences et connaissances seront transférées à de nouveaux techniciens locaux
  - Décrire les agences ou organisations qui apporteront une assistance technique avancée sur le long terme
  - Décrire les rôles et responsabilités des opérateurs techniques ou des techniciens locaux en matière de suivi et de reporting
  - Inclure des postes budgétaires pour financer toutes les activités proposées et, si le programme de formation ou d'éducation repose sur une entité externe, indiquer pour chaque organisation le niveau de financement requis pour le mener à bien (mentionné dans le protocole d'accord)
  - Inclure les coûts inhérents aux activités de requalification dans le plan financier à long terme
  - Inclure un accord écrit ou un protocole d'accord conclu avec les parties prenantes qui s'engagent à mobiliser leur expertise, du personnel, des ressources et des financements pour les programmes de formation et d'éducation continue
- Pour les comités de gestion :
  - Indiquer les carences éventuelles des comités en termes de capacité financière et managériale
  - Indiquer les objectifs de formation et d'éducation et les résultats visés
  - Préciser les compétences et les connaissances que les comités de gestion vont acquérir
  - Indiquer les thèmes de la formation, y compris les modes de recouvrement des redevances et

- les procédures à appliquer en cas d'impayés
- Inclure un calendrier de formation (durée et fréquence) comprenant des formations de remise à niveau
  - Indiquer quelles personnes ou entités dispenseront la formation et préciser leurs qualifications
  - Décrire comment les compétences et les connaissances seront transférées aux nouveaux membres des comités de gestion
  - Inclure un budget détaillé pour financer toutes les activités proposées de développement des capacités Si le programme de formation ou d'éducation repose sur une entité externe, indiquer pour chaque organisation le niveau de financement requis pour le mener à bien (mentionné dans le protocole d'accord)
  - Inclure les coûts inhérents aux activités de requalification et de suivi dans le plan financier à long terme
  - Inclure un accord écrit ou un protocole d'accord conclu avec les parties prenantes qui s'engagent à mobiliser leur expertise, du personnel, des ressources et des financements pour les programmes de formation et d'éducation continue

### **Changement des comportements**

Pour que les actions dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène produisent des résultats significatifs ou durables, il ne suffit pas de mettre en œuvre une infrastructure. Il est plus efficace de faire en sorte de créer une demande concernant l'amélioration des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement en changeant les comportements, ce qui est impossible uniquement via l'éducation. Nos actions doivent faire le lien entre les connaissances et le changement des comportements. « Pour que les comportements changent, l'état d'esprit des gens doit changer, car tous les comportements reposent sur des processus dans l'esprit des gens : Les connaissances sont activées, les convictions et les émotions font surface, et l'intention d'adopter un comportement particulier émerge, donnant finalement lieu à un comportement observable. » ([Mosler & Contzen, 2016](#))

Les programmes de changement des comportements utilisant des interventions éducatives ponctuelles, telles que des allocutions, des affiches ou des dépliants, n'ont qu'une efficacité minimale. Il est plus efficace d'utiliser une combinaison de différentes approches promotionnelles spécifiques au contexte, qui s'appuie sur une compréhension approfondie des comportements des personnes et de leurs causes. C'est pourquoi nous vous encourageons vivement à développer des programmes de changement des comportements qui impliquent activement la population et utilisent des stratégies permettant de cibler et de modifier les facteurs qui influencent un comportement spécifique au sein d'une population.

Pour élaborer un programme efficace, vous devez tout d'abord évaluer et comprendre les connaissances, les attitudes et les pratiques des habitants en lien avec l'intervention que vous envisagez dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Poser des questions à ce sujet à un public ciblé peut mettre en

lumière de fausses idées ou des incompréhensions susceptibles de faire obstacle aux activités que vous souhaitez mettre en œuvre et d'empêcher le changement de comportement. Les questions de ce type permettent essentiellement de connaître l'opinion des personnes interrogées, que vous pourrez alors comparer aux pratiques réelles de la population. Une fois que vous aurez identifié et compris les facteurs qui déterminent le comportement de la population, vous pourrez les traiter plus efficacement au moyen de techniques et de mesures incitatives spécifiques. Par exemple, il est possible que les personnes qui ont l'habitude de déféquer en plein air ne changent pas de comportement après avoir été sensibilisées aux bénéfices sanitaires personnels et collectifs. En revanche, elles pourraient se mettre à dépenser de l'argent et changer leurs habitudes pour utiliser des toilettes afin d'éviter un sentiment de gêne si ce nouveau comportement devient une source de fierté parmi leurs proches, ou s'il est rapidement adopté par des familles influentes.

Ce processus exige de bien connaître la population concernée. Vous devez vous appuyer sur l'expertise des services locaux de santé, de distribution de l'eau ou d'assainissement, ou d'organisations non gouvernementales pour évaluer, concevoir et mettre en œuvre des programmes de promotion de l'hygiène ou de changement des comportements. Utilisez si possible des ressources éducatives et de formation dans la langue parlée par la population et qui sont adaptées à sa culture.

Les demandes de subvention mondiale doivent inclure des plans pour la mise en œuvre de programmes de changements comportementaux comprenant :

- Une évaluation des facteurs comportementaux, des connaissances, des attitudes et des pratiques observés au sein de la collectivité. Cette évaluation peut inclure :
  - Les principales sources d'eau potable que les habitants déclarent utiliser pour leur foyer
  - Qui s'occupe d'aller chercher de l'eau
  - Des informations sur l'eau collectée quotidiennement, y compris la distance à parcourir pour se rendre aux sources d'eau et le temps nécessaire
  - Ce que les habitants déclarent au sujet de la disponibilité et de l'état physique des sources d'eau
  - Les attitudes des habitants concernant la collecte et la manutention de l'eau, et les modes de stockage qu'ils utilisent
  - Les pratiques de traitement de l'eau au sein de la collectivité et les raisons de ces pratiques
  - S'il existe un comité de gestion de l'eau, dans quelle mesure il est actif et quelles formations sont dispensées à ses membres
  - Les pratiques courantes en matière de défécation, et l'accessibilité et l'utilisation par la population de latrines fonctionnelles
  - Les modes d'élimination des excréments
  - Les pratiques des habitants concernant le lavage des mains aux moments appropriés et leur perception de l'importance d'utiliser du savon ou de la cendre

- Les connaissances des habitants concernant la transmission des maladies et les maladies d'origine hydrique
- Les connaissances des habitants concernant la menstruation et les manières de la gérer
- La capacité et la disposition des habitants à payer pour des services de distribution d'eau et d'assainissement
- Les quantités d'eau utilisées pour l'irrigation et les modes d'utilisation
- Les objectifs et les résultats escomptés en termes de changement des comportements, en précisant les comportements sur lesquels vous vous concentrerez, tels que :
  - La défécation en plein air
  - L'élimination des excréments
  - Le lavage des mains avec du savon
  - La conservation de l'eau
  - La manutention et le stockage de l'eau dans des conditions saines
  - La gestion de l'hygiène menstruelle
  - L'application de pratiques d'hygiène alimentaire
  - L'application de pratiques d'hygiène personnelle
- Une description des techniques ou méthodes de changement des comportements que vous utiliserez :
  - Dans les écoles, la formation doit développer les compétences des enseignants pour leur permettre d'assurer une éducation efficace à l'hygiène et d'inciter les élèves à adopter des habitudes saines.
  - Dans les établissements de santé, la formation doit promouvoir le lavage des mains, la manipulation saine de l'eau et le nettoyage.
- Une brève description de la manière dont le programme proposé s'appuiera sur ou améliorera les programmes, campagnes et comportements en place au sein de la population
- Une évaluation ou une description des supports qui seront utilisés pour le programme ou le cursus de formation
- L'identité des formateurs et les attestations de leurs qualifications et de leur expérience dans le domaine du changement comportemental
- Le public cible des programmes et de la formation
- La fréquence et la durée des programmes
- Des plans définissant comment les connaissances et les comportements seront renforcés et encouragés après la conclusion de l'action
- Des indicateurs pour suivre et mesurer les changements de comportements
- Un budget pour financer toutes les activités proposées, répertoriant les organisations impliquées

et leurs contributions si les programmes de changement des comportements reposent sur des sources externes, et incluant le protocole d'accord pour confirmer les services qu'elles délivreront

- Un plan de gestion financière à long terme
- Un accord écrit ou un protocole d'accord conclu avec les parties prenantes qui s'engagent à mobiliser leur expertise, du personnel, des ressources et des financements pour les programmes de formation et d'éducation continue

Ressources pour les programmes de changement des comportements :

- [Campagnes de changement des comportements de grande ampleur](#) de WaterAid
- [Manuel de changement des comportements](#) d'Helvetas

## **Gouvernance**

L'établissement d'un système de bonne gouvernance, de la définition de politiques à la mise en œuvre de services, favorise des processus efficaces de prise de décisions et de gestion de l'action, qui sont des facteurs de réussite essentiels. Le système de gouvernance aura un impact significatif sur la conception, la planification et la mise en œuvre de services. Vous devez donc réfléchir attentivement à la manière dont vous allez, avec vos partenaires, identifier et établir un système adapté au contexte culturel et social. Assurez-vous d'avoir le soutien de la collectivité et des autres participants à l'action.

Les éléments fondamentaux d'une bonne gouvernance consistent à :

- Impliquer toutes les parties prenantes afin de parvenir à un large consensus concernant les démarches qui serviront au mieux les intérêts de la collectivité
- Prendre des décisions de façon transparente et conformément aux règles et réglementations établies
- Veiller à respecter l'équité et l'inclusion pour tous les membres de la société, en particulier les femmes, les personnes défavorisées et les groupes marginalisés
- Assumer la responsabilité des décisions prises et appliquées

Pour la plupart des actions dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, la collectivité au sein de laquelle l'intervention a lieu ou l'autorité locale chargée de la gestion de l'eau et de l'assainissement deviendra au final responsable des activités d'exploitation, d'entretien et de réparation des nouveaux systèmes. Il est important de prendre contact avec l'autorité locale durant la réalisation de votre évaluation des besoins afin de déterminer son niveau d'activité, ainsi que les différents rôles et responsabilités. Nous vous conseillons d'élaborer une auto-évaluation avec l'autorité locale et les entités dont elle dépend afin de mesurer ses performances. Vous pouvez travailler en partenariat avec les comités de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et des membres de la collectivité pour identifier des possibilités d'amélioration, créer un plan pour accroître les performances, la transparence et la

responsabilisation, et mobiliser toutes les ressources requises.

Les responsabilités des comités locaux de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène diffèrent selon leur localité, mais incluent généralement :

- D'assurer la gestion des systèmes locaux de distribution d'eau et d'assainissement
- De promouvoir l'assainissement et l'éducation à l'hygiène dans la collectivité, même après l'achèvement des programmes de changement des comportements
- De déterminer le montant des redevances réclamées aux foyers et aux institutions afin de couvrir les coûts d'exploitation, d'entretien et de réparation des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement
- De superviser les aspects financiers et administratifs, ainsi que les activités de suivi et les opérations quotidiennes

Lorsque vous élaborez un système de gouvernance en coopération avec vos partenaires locaux, gardez en tête les points suivants :

- Avant de créer un nouvel organisme de gestion de l'eau et de l'assainissement, il est nécessaire de commencer par renforcer les systèmes de gouvernance et les comités de gestion locaux.
- Il est important de former et d'accompagner pour favoriser la viabilité à long terme des comités de gestion nouvellement créés.
- Il est nécessaire d'assurer la continuité des compétences et des connaissances au sein du comité de gestion afin de planifier les successions et de permettre des transitions sans heurts lorsque des membres sont remplacés.
- Il est important d'entretenir des relations étroites avec la collectivité, les autorités publiques et les autres entités associées. Ces groupes peuvent apporter un soutien managérial, financier et technique pour aider le comité à gagner en efficacité.
- Il est impératif de respecter les normes et directives gouvernementales lors de la création d'un comité de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

Votre demande de subvention mondiale doit expliquer comment vous allez travailler à renforcer les systèmes existants de gouvernance et de gestion des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Elle doit inclure :

- Une brève description des politiques et systèmes de gouvernance en place pour encadrer la prise de décisions en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène concernant les populations, les écoles et les établissements de santé locaux.
- Une description du fonctionnement et de la composition de l'organisme local de gouvernance et de gestion qui assumera la responsabilité du système proposé, avec le détail des rôles et des fonctions de ses membres.

- Une description détaillant comment l'action préparera le comité à devenir opérationnel et à gérer efficacement les systèmes d'eau et d'assainissement, les activités de promotion de l'hygiène et la collecte des redevances auprès des utilisateurs. Incluez le plan de formation détaillé mentionné précédemment.
- Des informations sur le mode de fonctionnement du comité, y compris ses membres, sa structure de reporting, les méthodes de résolution des incidents et les règles applicables à la prise de décisions.
- Une lettre de l'agence publique appropriée confirmant son approbation et son implication concernant les activités de construction, de formation et d'éducation proposées. La lettre doit également préciser que toutes les activités sont conformes aux initiatives, normes et directives officielles.
- La proportion de femmes et leur rôle dans le comité de gestion.

### **QUELS TYPES D' ACTIONS ET D' ACTIVITÉS PEUVENT RECEVOIR UNE SUBVENTION MONDIALE ?**

La Fondation considère que les activités suivantes entrent dans le cadre de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène :

- Amélioration de l'accès à l'eau potable, notamment par des actions d'approvisionnement en eau, de stockage, de purification, de traitement et de protection des sources.
- Amélioration de l'accès à l'assainissement, ce qui englobe la collecte, le traitement et l'élimination des déchets humains via une infrastructure d'assainissement, et la gestion, le traitement et l'élimination des boues fécales.
- Éducation à l'hygiène faisant la promotion de comportements sains, comme le lavage des mains, l'élimination hygiénique des déchets humains, le stockage sécurisé de l'eau potable et l'hygiène menstruelle. L'action doit identifier les obstacles qui empêchent l'adoption de comportements positifs et décrire comment ils seront éliminés.
- Mise en place de systèmes de gestion des déchets solides, qui englobe leur collecte, leur traitement et leur élimination.
- Utilisation d'approches de gestion des ressources en eau, telles que la conservation de l'eau, la protection des sources d'eau et la recharge des eaux souterraines.
- Approvisionnement en eau pour les cultures, l'élevage et la pêche.
- Développement de pratiques de gestion durable pour soutenir les services d'eau et d'assainissement, y compris la gouvernance communautaire, le financement et la planification, l'entretien et la livraison des systèmes.
- Planification et mise en œuvre des initiatives stratégiques qui renforcent les capacités de leadership de la société civile (y compris les membres du Rotary), des communautés et des gouvernements locaux pour plaider en faveur de financements et de services Eau, assainissement et hygiène durables.

Typiquement, dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, les subventions mondiales financent les actions énoncées ci-après. Pour chacune, les résultats doivent être quantifiables. Prêtez une attention particulière aux critères d'éligibilité et aux informations qui doivent accompagner votre demande.

La Fondation examine chaque action individuellement. Si votre action ne correspond pas aux types décrits ci-dessous, mais qu'elle est clairement en lien avec les activités indiquées précédemment, contactez votre coordinateur Subventions, le manager de la cause prioritaire Eau, assainissement et hygiène, l'Amicale d'action Eau, assainissement et hygiène ou un membre du Corps des conseillers techniques spécialisé dans ce domaine dès les premières phases de planification de votre action. Ils vous aideront à concevoir votre action et à demander une subvention.

### **Approvisionnement en eau**

L'accès aisé à une eau saine constitue un important facteur de santé publique et peut accélérer le développement économique, qu'elle soit utilisée comme eau de boisson, pour un usage domestique, pour la production alimentaire ou à des fins récréatives. Cependant, plus de 2 milliards de personnes n'ont pas accès à des services de distribution d'eau potable gérée de façon saine, c'est-à-dire à de l'eau à domicile provenant d'une source améliorée, disponible lorsque nécessaire et exempte de contamination fécale et chimique.

Les sources d'eau améliorées incluent l'eau courante, les forages ou les puits tubés, les puits creusés protégés, les sources protégées, l'eau de pluie et l'eau conditionnée ou livrée. De profondes inégalités socioculturelles et économiques perdurent, non seulement entre les zones rurales et urbanisées, mais aussi au sein des villes et agglomérations, où les personnes à faibles revenus ou vivant dans des habitats précaires ont un accès moindre à des sources améliorées d'eau potable.

Les actions montées par les membres du Rotary ont souvent pour vocation de soutenir l'Objectif de développement durable n° 6.1 des Nations unies : travailler avec les collectivités et les gouvernements afin d'assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : en plus de respecter les directives plus générales énoncées précédemment, vous devez, dans le cadre d'une évaluation en lien avec l'approvisionnement en eau :
  - Déterminer s'il existe des systèmes nationaux de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que les agences publiques qui supervisent et sont responsables de ces services. Collectez des données de suivi à l'échelle locale, du district et au niveau national pour obtenir une vue d'ensemble de la situation régionale en matière d'assainissement.

- Consulter des institutions publiques ou privées spécialisées dans les questions environnementales pour accéder à des données hydrogéologiques, des études et des informations climatiques concernant les régions pour lesquelles sont proposées des actions de gestion des ressources en eau, de gestion des bassins versants, d'extraction d'eau souterraine ou de régénération des aquifères.
- Décrire brièvement la collectivité ciblée : urbaine ou rurale, nombre d'habitants et densité de population, niveau de développement économique, capacité technique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et systèmes de gouvernance en place pour la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.
- Identifier les infrastructures existantes de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et déterminer si elles sont fonctionnelles.
- Identifier les sources principales et secondaires d'approvisionnement en eau, et le niveau de qualité de l'eau.
- Identifier et résumer les principaux usages de l'eau pour chaque collectivité. Examinez et incluez des facteurs susceptibles d'influer sur les volumes d'eau (tels que les variations saisonnières) et sa qualité (tels que les effluents agricoles ou miniers, de mauvaises pratiques de stockage ou la défécation en plein air).
- Inclure dans votre évaluation une [analyse des causes profondes](#) pour toute action d'approvisionnement en eau portant sur l'amélioration des niveaux de service et la réparation de systèmes de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Des politiques locales inefficaces, de mauvaises pratiques de gestion, des financements insuffisants et le manque de moyens constituent des facteurs courants à l'origine de services inadéquats de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.
- Identifier l'impact spécifique d'un approvisionnement inadéquat en eau et d'une mauvaise qualité de l'eau sur la santé publique. Corroborez ces éléments avec des données recueillies au sein de la collectivité, si possible.
- Identifier les connaissances, attitudes, comportements et pratiques qui peuvent faire obstacle à l'adoption et à l'utilisation efficaces d'une source d'approvisionnement en eau sûre. Il est nécessaire de comprendre les causes sous-jacentes d'un comportement pour développer des interventions efficaces de changement comportemental.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements, et, au final, de suivre les performances à long terme des services de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée. L'action doit viser à s'aligner ou s'intégrer aux systèmes de suivi locaux. Le suivi et la gestion des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène présentent une importance essentielle en termes de pérennité et doivent si possible impliquer des responsables publics locaux. Sélectionnez et suivez des indicateurs qui permettront de mesurer les changements qui constituent l'objectif principal de votre action. Indicateurs recommandés en matière d'approvisionnement en eau :

- Nombre de personnes ayant pu accéder à des services élémentaires de distribution d'eau potable
- Nombre de personnes ayant pu accéder à des services sûrs de distribution d'eau potable
- Nombre de personnes bénéficiant à présent d'une meilleure qualité de service, délivré par une source élémentaire existante d'eau potable ou un service sûr de distribution d'eau
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. En plus des critères de pérennité généraux détaillés précédemment, chaque type d'action d'approvisionnement en eau doit également respecter des critères spécifiques (décrits ci-après).

#### Approvisionnement en eau : Puits, forages et extraction d'eau souterraine

Les demandes de subvention pour ces actions doivent :

- Confirmer qu'une étude hydrogéologique a été commanditée et qu'une évaluation de toutes les utilisations des terres susceptibles de provoquer des contaminations a été réalisée pour le site de forage envisagé. Sur la base des résultats de l'étude hydrogéologique et des résultats d'un test de pompage, confirmez que le volume des eaux souterraines disponibles sera vraisemblablement suffisant pour satisfaire la consommation estimée des utilisateurs actuels (rendement instantané) et l'augmentation de la consommation résultant de la croissance démographique à venir (rendement durable). Détaillez la consommation par personne et par période dans cette analyse.
- Désigner l'entité qui a réalisé ou réalisera l'étude hydrogéologique. Cette étude doit être réalisée par un expert, par exemple un hydrologue, un géologue ou un ingénieur hydrologue. Si vous ne parvenez pas à trouver un expert ou une entité locale qualifiée, ou ne disposez pas des données requises pour réaliser une étude spécifique au site envisagé, recueillez et analysez autant de données que possible sur les conditions et la topographie de la région.
- Préciser si la qualité de l'eau dans le milieu ambiant est conforme aux normes nationales (ou, en l'absence de telles normes, aux [directives de l'Organisation mondiale de la Santé](#)) concernant l'eau potable ou destinée à un usage agricole. Une fois qu'un puits ou un forage a été réalisé, prélevez un échantillon d'eau durant l'écoulement final et faites-le analyser afin de rechercher toute contamination physique, chimique ou microbienne. Communiquez les résultats, comparés aux normes nationales applicables, à votre correspondant Subventions. Des conditions préalables au versement de la subvention pourront être mises en place selon les résultats de votre étude hydrogéologique et des tests de qualité de l'eau. Élaborez des plans de traitement de l'eau si elle risque d'être de mauvaise qualité et intégrez à votre budget prévisionnel tous les coûts éventuels nécessaires pour le traitement ou la purification de l'eau.
- Détailler votre plan concernant la remise en état ou la mise à niveau de l'infrastructure existante de distribution d'eau, ainsi que le renforcement de son intégrité structurelle, avant la construction d'une nouvelle infrastructure.
- Inclure des justificatifs démontrant que vous avez signé des contrats officiels avec les propriétaires terriens ou le gouvernement concernant les droits relatifs à l'eau et aux propriétés foncières.

- Inclure une lettre de l'agence publique appropriée approuvant les activités de construction, de formation et d'éducation proposées. La lettre doit également confirmer que toutes les activités sont conformes aux initiatives, normes de construction et directives officielles.
- Inclure tout document cartographique ou technique des systèmes, certifié par un professionnel local (tel qu'un ingénieur en génie civil ou en environnement, ou un hydrologue) ayant participé à la conception du système.
- Expliquer si l'eau courante et les services associés seront accessibles dans les locaux des foyers, des écoles ou des établissements de santé. Dans le cas contraire, précisez la proportion de la population concernée qui devra effectuer un trajet aller-retour de 30 minutes ou moins pour y accéder et la proportion qui devra effectuer un trajet aller-retour de plus de 30 minutes.
- Décrire comment la disponibilité des services de distribution d'eau seront améliorés pour la population concernée.
- Comporter un [plan d'exploitation et d'entretien](#) identifiant la personne ou l'entité responsable de sa mise en œuvre. Le plan doit mentionner les sous-traitants ou organisations qui pourront fournir une assistance technique plus avancée en cas de besoin.
- Comporter un [plan de pérennité financière](#) avec des projections financières pour un, cinq et dix ans après la fin du cycle de l'action. Pour plus d'informations, reportez-vous aux directives détaillées précédemment en matière de planification financière.
- Comporter une évaluation informelle des risques potentiels de l'action pour l'environnement. Aidez-vous pour cela de la section du formulaire [Subventions mondiales – Résultats de l'évaluation de la collectivité](#) consacrée à l'évaluation environnementale. À prendre en compte :
  - Dans quelle mesure la qualité des terres, des écosystèmes ou de l'eau pourrait-elle être dégradée ?
  - Quelles sont les plus grandes menaces actuelles pour la qualité de l'air, des sols et de l'eau dans la région, ainsi que pour ses écosystèmes et sa biodiversité ?

#### Approvisionnement en eau : Systèmes d'adduction par gravité, canalisations et réservoirs

Les demandes de subvention pour ces actions doivent :

- Prouver qu'un hydrologue ou un ingénieur en génie civil ou en environnement qualifié a expertisé le bassin versant et déterminé si le rendement durable sera suffisant pour satisfaire la demande actuelle et à venir.
- Identifier les sources d'eau principales, évaluer la qualité de l'eau et confirmer que les normes nationales en matière d'eau potable sont respectées.
- Inclure des justificatifs démontrant que des contrats officiels concernant les droits relatifs à l'eau et aux propriétés foncières ont été signés avec les propriétaires terriens ou le gouvernement, en particulier pour les sites où l'eau sera extraite, des infrastructures seront construites ou des canalisations seront installées.
- Inclure des schémas et des documents techniques détaillés (relatifs par exemple au dimensionnement du système, à la capacité des réservoirs et aux sources d'énergie), préparés par

un ingénieur en génie civil ou en environnement qualifié, qui permettront une évaluation indépendante du système proposé.

- Expliquer si l'eau courante et les services associés seront accessibles dans les locaux des foyers, des écoles ou des établissements de santé. Dans le cas contraire, précisez la proportion de la population concernée qui devra effectuer un trajet aller-retour de 30 minutes ou moins pour y accéder et la proportion qui devra effectuer un trajet aller-retour de plus de 30 minutes.
- Décrire comment la disponibilité des services de distribution d'eau seront améliorés pour la population concernée.
- Comporter un [plan d'exploitation et d'entretien](#) identifiant la personne ou l'entité responsable de sa mise en œuvre. Le plan doit mentionner les sous-traitants ou organisations qui pourront fournir une assistance technique plus avancée en cas de besoin.
- Comporter un [plan de pérennité financière](#) avec des projections financières pour un, cinq et dix ans après la fin du cycle de l'action. Pour plus d'informations, reportez-vous aux directives détaillées précédemment en matière de planification financière.
- Comporter une évaluation informelle des risques potentiels de l'action pour l'environnement. Aidez-vous pour cela de la section du formulaire [Subventions mondiales – Résultats de l'évaluation de la collectivité](#) consacrée à l'évaluation environnementale. À prendre en compte :
  - Dans quelle mesure la qualité des terres, des écosystèmes ou de l'eau pourrait-elle être dégradée ?
  - Quelles sont les plus grandes menaces actuelles pour la qualité de l'air, des sols et de l'eau dans la région, ainsi que pour ses écosystèmes et sa biodiversité ?

#### Approvisionnement en eau : Collecte des eaux de pluie

La collecte des eaux de pluie est le processus consistant à recueillir et stocker l'eau de pluie sur les toitures, au sol ou au moyen de captages rocheux, à des fins d'usage humain. Cette eau peut ensuite être utilisée pour la consommation, l'agriculture, la lutte contre les inondations et comme source secondaire durant les périodes de sécheresse, en situation d'urgence ou en cas de défaillance du système d'approvisionnement conventionnel. Que vous envisagiez un système de collecte de petite, de moyenne ou de grande ampleur, vous devez étudier attentivement différents facteurs tels que les coûts, les données climatiques, l'utilisation de technologies, l'hydrologie, les attitudes sociales et les perceptions.

Les demandes de subvention pour ces actions doivent :

- Définir la zone de captage, synthétiser les données pluviométriques et calculer le coefficient de ruissellement afin de quantifier et de spécifier le volume d'eau de pluie disponible (en mètres cubes par an) que le système que vous proposez permettra de collecter. Estimez la demande moyenne en eau des foyers, des institutions et des activités agricoles (en mètres cubes par an) et tenez compte des périodes de sécheresse saisonnières. Sur la base de ces informations, vérifiez que le système proposé (y compris le volume des réservoirs de stockage) permettra de répondre à la demande (litres par mois) et sera adapté aux conditions locales.

- Confirmer que tous les systèmes seront construits avec des matériaux disponibles localement.
- Inclure des schémas ou des documents techniques qui faciliteront l'examen de votre demande.
- Décrire comment la conception du système assurera la salubrité de l'eau collectée et stockée si elle est destinée à un usage domestique. Si la qualité de l'eau est compromise en raison d'erreurs de collecte ou d'un stockage inapproprié, décrivez comment le système pourra être adapté pour assurer le traitement ou la filtration de l'eau.
- Décrire en quoi l'intervention que vous proposez pourrait être bénéfique pour l'environnement, par exemple en favorisant la régénération des réserves d'eau souterraines ou de surface, ou en restaurant le couvert végétal afin de réduire l'érosion. Expliquez comment sera mesuré le changement que vous escomptez.
- Expliquer en quoi l'approvisionnement amélioré en eau sera facilement accessible pour la population concernée (foyers, écoles, établissements de santé, agriculteurs).
- Décrire si des approvisionnements en eau seront disponibles pour la population concernée lorsque nécessaire.
- Comporter un [plan d'exploitation et d'entretien](#) identifiant la personne ou l'entité responsable de sa mise en œuvre. Le plan doit mentionner les sous-traitants ou organisations qui pourront fournir une assistance technique plus avancée en cas de besoin.
- Comporter une évaluation informelle des risques potentiels de l'action pour l'environnement. Aidez-vous pour cela de la section du formulaire [Subventions mondiales – Résultats de l'évaluation de la collectivité](#) consacrée à l'évaluation environnementale. À prendre en compte :
  - Dans quelle mesure la qualité des terres, des écosystèmes ou de l'eau pourrait-elle être dégradée ?
  - Quelles sont les plus grandes menaces pour la qualité de l'air, des sols et de l'eau dans la région, ainsi que pour ses écosystèmes et sa biodiversité ?
- En plus de ces critères, incluez des informations selon la taille du système que vous proposez :
  - Systèmes de petite ou moyenne taille (collecte d'eau de boisson sur les toitures, jardins pluviaux, captages rocheux, digues)
    - Décrire le système que vous envisagez de construire et le type de matériaux que vous utiliserez. Précisez si des matériaux locaux ou des caractéristiques topographiques seront intégrés à la conception.
    - Pour la collecte d'eau sur les toitures, confirmer la propreté et l'état des surfaces de captage. Des réparations basiques des toitures pour les systèmes domestiques de collecte d'eau de pluie sont autorisées si elles ont pour objet d'améliorer le système.
    - Pour les barrages, fournir un [plan d'exploitation et d'entretien](#) prévoyant des inspections régulières de leur intégrité structurelle ainsi que l'évacuation des sédiments accumulés. Identifiez l'entité ou la personne chargée d'appliquer le plan d'exploitation et d'entretien.
    - Identifier la personne ou l'organisation ayant apporté l'expertise professionnelle requise pour concevoir et superviser la construction du système de collecte d'eau de pluie.

- Systèmes de grande taille (barrages, murets et réservoirs)
  - Confirmer qu'une évaluation environnementale élémentaire a été réalisée pour les barrages de petite et moyenne taille (les subventions mondiales ne peuvent pas servir à financer des barrages de grande taille).
  - Fournir le schéma du positionnement du barrage dans la zone de captage concernée. Confirmer que la taille du barrage ne dépasse pas 1,8 mètre ou 1 233,5 mètres cubes de capacité de stockage.
  - Confirmer qu'un ingénieur en environnement ou en génie civil qualifié a validé toutes les conceptions et supervisera la construction.
  - Inclure les accords juridiques nécessaires concernant les droits d'accéder aux eaux de surface, de modifier les paysages et de construire sur des terrains publics ou privés.
  - Fournir les approbations des agences officielles compétentes (par ex., responsable municipal, ministère de l'Eau et de l'assainissement ou ministère de l'Environnement) concernant les activités de construction, de formation et de promotion de l'hygiène. Ces approbations doivent confirmer que les activités proposées respectent les normes nationales en matière d'eau et d'assainissement ou les directives nationales sur la gestion des ressources en eau. Elles doivent aussi détailler le soutien financier ou en nature apporté par les agences officielles compétentes pour les services proposés.

### **Traitement/purification de l'eau**

Toutes les actions d'approvisionnement en eau financées par la Fondation Rotary doivent avoir pour objectif d'améliorer l'accès à, la disponibilité et la quantité d'eau conforme aux normes nationales ou internationales. Les sources d'eau améliorées doivent être exemptes de contaminations fécales ou par l'arsenic et le fluorure. Reportez-vous aux directives nationales sur la qualité de l'eau pour déterminer si des contaminants supplémentaires doivent être recherchés. La chloration, la désinfection solaire, la filtration sur membrane et les systèmes de filtration sur céramique et sur sable sont des méthodes courantes d'élimination des contaminations fécales et chimiques.

En collaboration avec les parties prenantes locales, analysez les facteurs suivants pour choisir une technologie de traitement ou de purification de l'eau : type de contamination à la source, efficacité sur le terrain, coûts d'exploitation, d'entretien et de réparation de la technologie, préférences des utilisateurs, besoins et disponibilité en matière d'énergie et disponibilité de chaînes d'approvisionnement fiables sur les marchés locaux. Les parties prenantes doivent également décider si l'eau sera traitée ou filtrée dans des installations centralisées, au point d'utilisation (au niveau de la source commune, du raccordement domestique, de l'école ou de l'établissement de santé) ou les deux.

Lorsqu'ils sont utilisés et entretenus correctement, les systèmes de filtration et de traitement des eaux assurent la potabilité de la plupart des systèmes d'alimentation. Cependant, une contamination pouvant survenir sur le réseau de distribution, à un point de collecte ou en cas de stockage de l'eau dans des

containers souillés ou non couverts, il est impératif que les programmes de promotion de l'hygiène et de formation des utilisateurs incluent un volet sur la désinfection et la protection de tous les points de contact (tels que les sources hydriques, les réservoirs de stockage, les containers et les canalisations).

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : en plus de respecter les directives plus générales énoncées précédemment, vous devez, dans le cadre d'une action de traitement ou de purification de l'eau :
  - Décrire les principales sources d'eau utilisées par la collectivité et fournir une synthèse des données de qualité de l'eau en les comparant aux normes ou directives nationales. En l'absence de normes ou directives nationales, reportez-vous aux [directives de l'Organisation mondiale de la Santé](#).
  - Utiliser des données sur la qualité de l'eau pour expliquer pourquoi vous proposez une technologie ou intervention spécifique. Dans l'idéal, vous devez faire tester les sources d'eau par un laboratoire certifié afin de rechercher d'éventuels contaminants biologiques et chimiques. Si les ressources de test et l'accès à un laboratoire certifié sont limités, utilisez des données environnementales relatives par exemple à l'utilisation des terres et à l'activité géologique, industrielle et agricole dans la région pour déterminer la probabilité d'une contamination chimique ou par E. coli.
  - Rassembler des informations sur les préférences des utilisateurs en matière de méthodes de traitement de l'eau, de technologies, d'odeur et de goût pour guider vos processus de planification et de conception. Évaluez la densité de population et déterminez si la population concernée est stable ou fluctuante afin de déterminer si un système de traitement et de filtration collectif ou individuel est approprié.
  - Identifier les sources principales et secondaires d'approvisionnement en eau, et le niveau de qualité de l'eau.
  - Identifier et résumer les principaux usages de l'eau pour chaque collectivité. Examinez et incluez des facteurs susceptibles d'influer sur les volumes d'eau (tels que les variations saisonnières) et sa qualité (tels que les effluents agricoles ou miniers, de mauvaises pratiques de stockage ou la défécation en plein air).
  - Inclure dans votre évaluation une [analyse des causes profondes](#) pour toute action d'approvisionnement en eau portant sur l'amélioration des niveaux de service et la réparation de systèmes de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Des politiques locales inefficaces, de mauvaises pratiques de gestion, des financements insuffisants et le manque de moyens constituent des facteurs courants à l'origine de services inadéquats de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.
  - Identifier l'impact spécifique d'un approvisionnement inadéquat en eau et d'une mauvaise qualité de l'eau sur la santé publique. Corroborez ces éléments avec des données recueillies au sein de la collectivité, si possible.
  - Identifier les connaissances, attitudes, comportements et pratiques qui peuvent faire obstacle à l'adoption et à l'utilisation efficaces d'une source d'approvisionnement en eau sûre. Il est

nécessaire de comprendre les causes sous-jacentes d'un comportement pour développer des interventions efficaces de changement comportemental.

- Fournir une description de la source d'énergie qui alimentera le système (réseau électrique, panneaux solaires, moteurs diesel ou pompes, par exemple). Vérifiez que la collectivité pourra assumer le coût de la source d'énergie que vous avez choisie. Pour les systèmes à osmose inverse, expliquez si la source d'énergie fournira constamment une puissance et une pression suffisantes pour assurer le bon fonctionnement du système.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements, et, au final, d'évaluer les performances à long terme des services de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée. L'action doit viser à s'aligner ou s'intégrer aux systèmes et indicateurs de suivi locaux. Le suivi et la gestion des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène présentent une importance essentielle en termes de pérennité et doivent si possible impliquer des responsables publics locaux ou régionaux. Sélectionnez et suivez des indicateurs qui permettront de mesurer les changements qui constituent l'objectif principal de votre action. La qualité de l'eau doit être contrôlée périodiquement pour les systèmes d'eau courante et les sources au point d'utilisation (telles que les pompes manuelles, les puits creusés et les sources protégées) et comparée aux normes nationales relatives aux contaminations microbiennes (telles que E. coli et les coliformes totaux) et aux contaminants chimiques prioritaires (tels que l'arsenic, le fluorure, les nitrates ou les nitrites).
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. En plus des critères de pérennité généraux détaillés précédemment, les demandes de subvention pour ces actions doivent :
  - Démontrer que vous ne mettez pas en œuvre une technologie sélectionnée ou déterminée à l'avance par des membres du Rotary ou un fournisseur.
  - Détailler les facteurs que vous avez pris en considération dans le choix d'une technologie ou d'une intervention afin de gérer au mieux le risque de contamination identifié à la source, et présenter le contexte économique et social local. Expliquez pourquoi vous avez opté pour un système d'approvisionnement en eau individuel plutôt qu'un système collectif.
  - Décrire comment vous avez collaboré avec des professionnels de santé publique, des experts en environnement et des ingénieurs afin d'élaborer un plan de suivi des tests de qualité de l'eau qui soit adapté aux conditions économiques et environnementales locales. Efforcez-vous dans toute la mesure du possible d'intégrer les tests de qualité de l'eau aux systèmes existants de suivi.
  - Comporter un plan visant à utiliser des matériaux et des technologies qui sont disponibles localement à un prix abordable et sont adaptés à la collectivité. Si vous avez besoin d'importer des matériaux ou des technologies, expliquez comment les utilisateurs locaux accéderont facilement à des composants et pièces de rechange à un prix abordable, sans dépendre des

membres du Rotary.

- Inclure des documents techniques, des cartographies des systèmes ou des schémas qui faciliteront l'examen de votre demande.
- Décrire comment vous prévoyez d'assurer le stockage sécurisé de l'eau, que ce soit dans des citernes collectives ou domestiques, ou dans des containers individuels.
- Décrire la campagne que vous avez planifiée pour promouvoir l'acquisition de connaissances et l'adoption de nouvelles attitudes, perceptions et pratiques qui permettront la mise en place durable d'habitudes saines concernant les nouveaux services d'eau et d'assainissement. Toute technologie ou infrastructure introduite par le biais de l'action doit être intégrée aux activités de promotion de l'hygiène.
- Démontrer que des tests ont été réalisés et que la qualité de l'eau est conforme aux normes nationales en matière d'eau potable. Décrire comment seront financés et réalisés les tests futurs, et indiquer qui en aura la responsabilité.
- Un [plan d'exploitation et d'entretien](#) identifiant la personne ou l'entité responsable de sa mise en œuvre. Toutes les actions doivent inclure des formations (y compris des formations de remise à niveau) concernant l'exploitation et l'entretien du système. Le plan doit mentionner les sous-traitants ou organisations qui pourront fournir une assistance technique plus avancée.
- Un [plan de pérennité financière](#) avec des projections financières pour un, cinq et dix ans après la fin du cycle de l'action. Pour plus d'informations, reportez-vous aux directives détaillées précédemment en matière de planification financière.

Ressources en matière de traitement/purification de l'eau :

- [Directives de qualité pour l'eau de boisson](#) de l'OMS
- Directives de [Conservation et traitement de l'eau à domicile](#) du Centre for Affordable Water and Sanitation Technology
- [Directives de planification d'actions pérennes et de sélection de technologies appropriées dans le domaine de l'eau](#) de l'Amicale d'action du Rotary Eau, assainissement et hygiène
- [Portail de l'eau](#) d'Akvopedia

### **Gestion des ressources en eau et aménagement des bassins versants**

La protection et la gestion efficace des ressources en eau renforcent la pérennité des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Nous vous encourageons à intégrer des activités de gestion des ressources en eau dans le cadre de toute action visant à protéger la qualité de l'eau et à reconstituer les réserves en eau. Les interventions stratégiques à mettre en place peuvent porter sur la régénération des nappes souterraines, le reboisement des bassins versants, la lutte contre l'érosion à proximité des cours d'eau, l'amélioration des systèmes de drainage, le développement des infrastructures, la gestion des inondations et la protection des sources hydriques.

L'aménagement des bassins versants repose sur un cadre de coordination permettant de concentrer le travail des pouvoirs publics et du secteur privé sur les problématiques prioritaires dans une zone hydrographique définie, en prenant en considération l'écoulement des eaux souterraines et de surface. Cette approche nécessite des niveaux élevés de participation de différents groupes de parties prenantes représentant les agences de régulation, les propriétaires fonciers, les usagers des services d'eau, les agriculteurs, le secteur industriel et les gestionnaires de bassins versants.

En raison de la complexité de ces actions, vous devez travailler avec un ingénieur en environnement, un hydrologue ou un spécialiste de la gestion des ressources en eau pour concevoir votre action. En outre, la plupart de ces actions étant des initiatives de grande ampleur qui nécessitent un investissement financier conséquent, vous devez envisager de concevoir ce type d'action dans le cadre d'une initiative plus large dirigée par un organisme public ou plusieurs organisations.

La gestion des ressources en eau et l'aménagement des bassins versants sont des approches pluridisciplinaires qui visent à améliorer la santé publique et les conditions environnementales et économiques. Par conséquent, ces actions doivent être classées à la fois dans les causes prioritaires Environnement et Eau, assainissement et hygiène.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : en plus de respecter les directives plus générales énoncées précédemment, vous devez, dans le cadre d'une évaluation en lien avec la gestion des ressources en eau et l'aménagement des bassins versants :
  - Identifier les délimitations du bassin versant, ainsi que les principaux cours d'eau, lacs et réservoirs servant de sources d'eau. Pour les systèmes d'eau souterraine, la zone de protection de la source hydrique est l'aire d'alimentation autour d'un puits, déterminée via les gradients hydrauliques, une modélisation analytique ou une cartographie hydrogéologique.
  - Évaluer la qualité de l'eau en comparant les données disponibles sur les paramètres physiques, chimiques et biologiques aux objectifs de qualité de l'eau pour la protection de la source. Identifiez toute source existante ou potentielle de contamination qui pourrait affecter la qualité de l'eau.
  - Fournir des informations pertinentes sur les caractéristiques naturelles d'un bassin versant (hydrologie, topographie, sols, couvert végétal, potentiel d'érosion, zones humides et riveraines, etc.) qui influent sur la qualité et le volume de l'eau.
  - Décrire comment les terres sont utilisées et qui sont les propriétaires fonciers dans le bassin versant concerné.
  - Identifier la principale agence locale de régulation responsable de la gestion des ressources en eau et présenter ses principales initiatives de gestion des ressources.

- Déterminer s'il existe un comité de gestion du bassin versant et s'il fait preuve d'une participation active concernant la prise de décisions et la communication avec les usagers de l'eau et des terres.
- Décrire les demandes concurrentes relatives à l'utilisation de l'eau dans le bassin versant, par exemple pour l'approvisionnement en eau, l'agriculture, les usages récréatifs et la protection de la vie aquatique.
- Décrire les conditions économiques et sociales actuelles de toutes les communautés qui dépendent des ressources foncières et en eau disponibles dans le bassin versant.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements, et, au final, d'évaluer les performances à long terme des services de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que les résultats environnementaux. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée. L'action doit viser à s'aligner ou s'intégrer aux systèmes de suivi locaux. Le suivi et la gestion de ces services présentent une importance essentielle en termes de pérennité et doivent si possible impliquer des responsables publics locaux. Sélectionnez et suivez des indicateurs qui permettront de mesurer les changements qui constituent l'objectif principal de votre action. Il est impératif de toujours utiliser des indicateurs de gestion des ressources en eau et d'aménagement des bassins versants pour mesurer les changements biophysiques de la qualité de l'eau et de l'apport d'eau. Indicateurs recommandés dans le domaine de la gestion des ressources en eau et de l'aménagement des bassins versants :
  - La modification du taux de reconstitution des eaux souterraines
  - Les changements des paramètres prioritaires de qualité des eaux de surface ciblées (par ex. : oxygène dissous, turbidité, phosphates, E. coli, nitrates ou nitrites)
  - La modification de la concentration en nutriments et sédiments dans les eaux de surface
  - Le nombre d'hectares ayant été intégrés à un périmètre de protection
  - Le nombre d'habitants ayant signé une charte de bonne gestion du bassin versant
  - Le nombre de fosses septiques ayant été installées
  - La modification des volumes d'eau extraits quotidiennement
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. En plus des critères de pérennité généraux détaillés précédemment, les demandes de subvention pour les actions de gestion des ressources en eau et d'aménagement des bassins versants doivent :
  - Détailler les critères utilisés pour sélectionner le bassin versant où auront lieu les interventions proposées. Exemples de facteurs : intensité du problème, perspectives de le résoudre, potentiel de développement global, disponibilité de technologies et d'infrastructures, propension des habitants à accepter l'action et à y prendre part.
  - Identifier les principaux objectifs de qualité de l'eau, d'approvisionnement en eau et de protection des sources d'eau que l'action visera.

- Décrire le changement escompté grâce aux activités spécifiques que vous proposez. Décrivez les interventions structurelles et non structurelles que vous proposez, et leur adéquation avec les initiatives plus vastes d'aménagement de bassins versants mises en œuvre par l'organe directeur actuel.
- Fournir une carte topographique indiquant les limites du bassin versant dans lesquelles l'action sera réalisée. La carte doit mettre en lumière les zones critiques où les interventions proposées auront lieu ainsi que les principales sources d'eau.
- Fournir une estimation de la demande moyenne et la moyenne des pointes de consommation quotidienne (en litres par jour) que l'action est supposée couvrir sur chaque site d'intervention au cours des cinq prochaines années.
- Spécifier l'amélioration en termes de rendement ou de qualité de l'eau que vous pensez générer pour chaque source d'eau ciblée.
- Attester que vous disposez des autorisations nécessaires pour détourner ou extraire de l'eau d'une source donnée.
- Décrire comment les activités de reboisement sont en adéquation avec les plans d'aménagement des bassins versants (le cas échéant).
- Décrire comment sera formé le comité d'aménagement du bassin versant, les parties prenantes qui seront représentées, ainsi que les rôles et responsabilités de ses membres. Décrivez les opportunités qui permettront de mettre en avant le rôle des femmes au sein de l'équipe de gestion.
- Un plan de formation et d'éducation à destination de la population, qui encourage les changements en matière de comportements individuels (par exemple concernant les pratiques de conservation de l'eau et d'utilisation des terres, l'élimination des déchets, l'amélioration de l'assainissement ou la diminution de l'usage de pesticides ou de produits chimiques), favorisera la pérennité de l'action et contribuera à la réalisation des objectifs généraux de gestion du bassin versant.
- Des documents décrivant les rôles, responsabilités et ressources mobilisés par les principales agences publiques et organisations qui collaboreront avec nous.
- Un [plan d'exploitation et d'entretien](#) pour toutes les interventions structurelles proposées, qui identifie la personne ou l'entité responsable de la mise en œuvre et décrit les tâches, les coûts et les calendriers d'entretien.
- Un [plan de pérennité financière](#) avec des projections financières pour un, cinq et dix ans après la fin du cycle de l'action. Pour plus d'informations, reportez-vous aux directives relatives à la planification financière.

### **Gestion des eaux usées**

En raison de la croissance de la demande en eau, les eaux usées sont de plus en plus considérées comme une source alternative fiable. De ce fait, le modèle basé sur le traitement et l'élimination est abandonné au profit d'un modèle axé sur la réutilisation, le recyclage et la restauration des ressources. Les eaux usées

peuvent également constituer une source économique et durable d'énergie, de nutriments, de matière organique et d'autres sous-produits utiles. Les avantages potentiels d'une gestion efficace des eaux usées ne concernent pas seulement la santé humaine et environnementale, mais aussi la sécurité alimentaire et énergétique, ainsi que la limitation des changements climatiques.

Les actions de gestion des eaux usées portent sur la collecte, le traitement et la gestion :

- des effluents domestiques constitués d'excréments, d'urine et de boues fécales (eaux noires) ainsi que des eaux ménagères et de baignade (eaux grises) ;
- des eaux provenant des établissements commerciaux et hospitaliers ;
- des effluents industriels, y compris les eaux de ruissellement ;
- des effluents agricoles, horticoles aquacoles.

Essayez de développer des actions de gestion des eaux usées qui intègrent des mesures visant à réduire l'utilisation et la consommation d'eau, ainsi qu'à promouvoir des options de traitement et de gestion permettant la réutilisation ou le recyclage des résidus.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : en plus de respecter les directives plus générales énoncées précédemment, vous devez, dans le cadre d'une évaluation en lien avec la gestion des eaux usées :
  - Décrire brièvement la collectivité ciblée : urbaine ou rurale, nombre d'habitants et densité de population, niveau de développement économique, capacité technique et système de gouvernance.
  - Identifier les problèmes de qualité de l'eau que pourrait provoquer une gestion inappropriée des eaux usées, tels que des contaminations microbiennes, chimiques et par des nutriments.
  - Identifier les connaissances, attitudes, comportements et pratiques concernant l'eau qui pourraient contribuer à une mauvaise qualité ou à une utilisation inappropriée de l'eau.
  - Décrire s'il existe des systèmes centralisés ou décentralisés de gestion des eaux usées dans ou à proximité de la collectivité. Si tel est le cas, décrivez brièvement leur niveau d'efficacité en matière de confinement, de vidange, d'évacuation, de transport, de traitement et de réutilisation ou d'élimination des eaux usées.
  - Identifier les causes premières expliquant l'inexistence ou l'inefficacité d'un système de gestion des eaux usées. Les facteurs courants incluent l'incapacité à planifier et à installer des réseaux de collecte, l'installation de systèmes inadéquats, des processus réglementaires et de financement inefficaces et des connaissances et compétences techniques insuffisantes pour exploiter et entretenir le système.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements, et, au final, d'évaluer les performances à long terme des services de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Les résultats attendus

doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée. L'action doit viser à s'aligner ou s'intégrer aux systèmes de suivi locaux. Le suivi et la gestion de ces services présentent une importance essentielle en termes de pérennité et doivent si possible impliquer des responsables publics locaux. Sélectionnez et suivez des indicateurs qui permettront de mesurer les changements qui constituent l'objectif principal de votre action. Le volume (en litres) d'eaux usées traitées de manière sécurisée est un indicateur recommandé concernant la gestion des eaux usées.

- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. En plus des critères de pérennité généraux détaillés précédemment, les demandes de subvention pour les actions de gestion des eaux usées doivent :
  - Décrire les changements que vous attendez suite aux interventions que vous proposez.
  - Décrire l'approche et la technologie de gestion des eaux usées qui seront mises en place et qui ont été identifiées via l'évaluation des besoins. Déterminez si le système sera centralisé (égouts) ou décentralisé (traitement sur site), en fonction de l'environnement local (températures, pluviométrie) ainsi que du statut socioéconomique, de la capacité technique et des ressources (humaines, financières, matérielles) de la collectivité.
  - Décrire la stratégie et la technologie de traitement des eaux usées que vous utiliserez et les résultats spécifiques que vous espérez. Vérifiez si les rendements de la stratégie de traitement sont en adéquation avec les normes nationales de traitement des eaux usées (si ces normes sont disponibles).
  - Décrire si les systèmes nouveaux ou améliorés de gestion des eaux usées sont en adéquation avec les directives et les plans locaux de gestion des eaux usées, si ces plans et directives sont disponibles.
  - Décrire si de nouveaux programmes locaux d'éducation sur la conservation de l'eau ou la salubrité environnementale seront mis en œuvre ou si des programmes existants seront renforcés ou améliorés. Détaillez quelles connaissances les habitants de la collectivité spécifiée vont acquérir et quels attitudes et comportements vont changer grâce aux programmes de formation et d'éducation. Décrivez comment les nouveaux comportements, attitudes et connaissances seront pérennisés.
  - Décrire comment l'action renforcera la capacité technique de la collectivité à surveiller, exploiter et maintenir le système de gestion des eaux usées.
  - Expliquer comment sera assurée la séparation des eaux grises et des eaux noires, et comment chaque type d'eau usée sera contrôlé à la source.
- Un [plan d'exploitation et d'entretien](#) pour toutes les interventions structurelles proposées, qui identifie la personne ou l'entité responsable de la mise en œuvre et décrit les tâches, les coûts et les calendriers d'entretien.
- Un [plan de pérennité financière](#) avec des projections financières pour un, cinq et dix ans après la fin du cycle de l'action. Pour plus d'informations, reportez-vous aux directives détaillées

précédemment en matière de planification financière.

- Une évaluation informelle des risques potentiels de l'action pour l'environnement. Aidez-vous pour cela de la section du formulaire [Subventions mondiales — Résultats de l'évaluation de la collectivité](#) consacrée à l'évaluation environnementale. À prendre en compte :
  - Dans quelle mesure la qualité des terres, des écosystèmes ou de l'eau pourrait-elle être dégradée ?
  - Quelles sont les plus grandes menaces actuelles pour la qualité de l'air, des sols et de l'eau dans la région, ainsi que pour ses écosystèmes et sa biodiversité ?

## **Irrigation**

Il est important d'évaluer de nombreux effets environnementaux et socioéconomiques si vous envisagez d'utiliser des systèmes existants d'alimentation en eau douce pour accroître ou optimiser la productivité des sols. Au niveau de chaque bassin ou sous-bassin versant, vous devez envisager des manières de conserver l'eau pour d'autres usages en limitant l'évaporation et la transpiration, ainsi que les pertes irrécupérables sous la forme d'écoulements dans des nappes phréatiques salées, des masses d'eau contaminées ou des mers salines.

Que vous envisagiez de réparer ou de réhabiliter un système existant ou de développer un nouveau système, analysez les paramètres hydrogéologiques du bassin ou sous-bassin versant, et prenez en compte les stades critiques de croissance des cultures locales, la fertilité des sols, la situation géographique et la météorologie.

Le changement climatique mondial peut impacter les températures, les niveaux annuels de précipitations et les modèles régionaux de répartition des précipitations, tous ces facteurs pouvant modifier les modèles actuels de demande en matière d'irrigation. Les agriculteurs pourraient être confrontés à une plus grande variabilité climatique, qui peut avoir un impact sur la demande en eau et les périodes de croissance des cultures. Vous devez donc tenir compte de tous ces facteurs dans vos propositions.

Les effets socioéconomiques d'une action d'irrigation dépendent de la mise en place d'une gouvernance et d'un plan financier sains. Votre proposition doit montrer comment le fonctionnement de l'action permettra d'auto-financer les réparations de routine. Les autorités locales et régionales doivent s'engager à fournir des financements et une assistance pour les réparations rendues nécessaires par une situation d'urgence ou une catastrophe.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : en plus de respecter les directives plus générales énoncées précédemment, vous devez, dans le cadre d'une évaluation en lien avec l'irrigation :

- Décrire la source existante d'eau (disponibilité, accessibilité et qualité), l'état des infrastructures d'irrigation éventuelles et les pratiques en matière d'irrigation.
- Quantifier le nombre d'hectares qui sont supposés bénéficier de l'amélioration de l'irrigation.
- Évaluer la moyenne mensuelle de la demande en eau pour l'irrigation par rapport à la demande pour d'autres usages (pour l'eau de boisson, l'assainissement, la lessive et l'élevage) si la source d'eau utilisée pour l'action sera partagée. Comparez ces calculs à une évaluation de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des sources hydriques envisagées pour cette action.
- Décrire la situation actuelle en matière d'occupation du sol, d'habitat et d'écologie dans le bassin versant ou les zones qui seront desservies par le système d'irrigation proposé.
- Fournir une synthèse des données de référence que vous avez recueillies en matière de revenus ou de récoltes. Décrire les changements que vous attendez suite à l'amélioration des systèmes d'irrigation.
- Évaluer les connaissances et pratiques des agriculteurs locaux concernant la conservation de l'eau ainsi que l'utilisation, l'entretien et la réparation de petits systèmes d'irrigation.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements, et, au final, d'évaluer les performances à long terme des services de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée. L'action doit viser à s'aligner ou s'intégrer aux systèmes de suivi locaux. Le suivi et la gestion de ces services présentent une importance essentielle en termes de pérennité et doivent si possible impliquer des responsables publics locaux. Sélectionnez et suivez des indicateurs qui permettront de mesurer les changements qui constituent l'objectif principal de votre action. Indicateurs recommandés en matière d'irrigation :
  - Nombre de systèmes d'irrigation installés ou améliorés
  - Nombre de litres d'eau conservés annuellement grâce à des pratiques d'irrigation favorisant la conservation de l'eau
  - Rendement par unité d'eau d'irrigation
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. En plus des critères de pérennité généraux détaillés précédemment, les demandes de subvention pour les actions d'irrigation doivent :
  - Fournir des informations techniques sur le système d'irrigation proposé et expliquer pourquoi il s'agit de la meilleure solution compte tenu de la culture, des pratiques agricoles, des conditions socioéconomiques et des besoins locaux.
  - Obtenir un accord des agriculteurs stipulant qu'ils s'engagent à la construction, au fonctionnement et à l'entretien du système d'irrigation ainsi qu'à toutes les activités de formation et d'éducation associées à l'action.

- Expliquer comment l'action se propose de former les agriculteurs aux technologies et aux méthodes d'irrigation et de culture ainsi qu'aux pratiques de conservation de l'eau. Présentez votre plan de formation, qui doit préciser qui assurera la formation et qui en bénéficiera, les méthodes utilisées pour développer les compétences et instaurer des pratiques plus efficaces, ainsi que la fréquence et la durée des formations. Veillez à préciser comment les compétences seront renforcées et entretenues sur le long terme.
- Décrire la formation technique qui sera fournie aux agriculteurs, aux employés agricoles et aux personnes responsables du fonctionnement, de l'entretien et des réparations du système d'irrigation. La formation technique doit être pratique et renforcée sur le long terme.
- Décrire le comité de gestion ou la coopérative d'agriculteurs qui aura pour responsabilités de gérer le fonctionnement, l'entretien et les réparations du système d'irrigation proposé, de déterminer le montant des droits d'accès et d'utilisation du système d'alimentation en eau à des fins de production, ainsi que de résoudre les litiges liés à l'eau. Fournissez tous les documents décrivant la composition, les rôles et les responsabilités du comité, ainsi que tous les protocoles d'accord conclus entre les usagers de l'eau, les propriétaires fonciers, etc.
- Inclure une [analyse des causes profondes](#) pour toutes les actions d'irrigation visant à améliorer ou à réparer un système existant. Des politiques locales inefficaces, de mauvaises pratiques de gestion, des financements insuffisants et le manque de moyens constituent des facteurs courants à l'origine du fonctionnement inefficace de systèmes d'irrigation.
- Une description détaillant comment le système d'irrigation proposé a pris en considération les savoirs ancestraux, l'expérience et les capacités des agriculteurs.
- Une description expliquant de quelle façon vous mesurerez la réussite économique des agriculteurs et leurs résultats agricoles découlant de l'action d'irrigation.
- Une cartographie des systèmes et de la documentation technique détaillant les évaluations que vous avez réalisées, afin de nous aider à évaluer votre demande.
- Une évaluation informelle des risques potentiels de l'action pour l'environnement. Aidez-vous pour cela de la section du formulaire [Subventions mondiales — Résultats de l'évaluation de la collectivité](#) consacrée à l'évaluation environnementale. À prendre en compte :
  - Dans quelle mesure la qualité des terres, des écosystèmes ou de l'eau pourrait-elle être dégradée ?
  - Quelles sont les plus grandes menaces actuelles pour la qualité de l'air, des sols et de l'eau dans la région, ainsi que pour ses écosystèmes et sa biodiversité ?
- Un [plan d'exploitation et d'entretien](#) pour toutes les interventions structurelles proposées, qui identifie la personne ou l'entité responsable de la mise en œuvre et décrit les tâches, les coûts et les calendriers d'entretien.
- Un [plan de pérennité financière](#) avec des projections financières pour un, cinq et dix ans après la fin du cycle de l'action. Pour plus d'informations, reportez-vous aux directives détaillées précédemment en matière de planification financière.

## Eau, assainissement et hygiène (WASH) dans les écoles

Le [guide du Rotary Eau, assainissement et hygiène dans les écoles](#) fournit des conseils, des listes de contrôle et des instructions détaillées pour concevoir, réaliser et évaluer des actions pérennes dans le domaine de l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles, ainsi que pour promouvoir un changement durable.

Évitez les actions axées sur la mise en place d'une infrastructure ou d'une technologie unique en faveur d'un grand nombre d'écoles, car ces actions ont peu de chances d'être pérennes. Attachez-vous plutôt à améliorer les niveaux de service des systèmes de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans un plus petit nombre d'écoles, ainsi qu'à favoriser un environnement plus propice. Cette démarche implique de mettre en place des comités scolaires et de développer leurs compétences et connaissances concernant la gestion des systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène, la formation des enseignants, l'obtention de financements fiables, l'amélioration de l'engagement des pouvoirs publics et la communication de données à des systèmes locaux de suivi.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : En plus de respecter les directives plus générales énoncées précédemment, vous devez, dans le cadre d'une évaluation en lien avec l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles :
  - Identifier et décrire les principaux organes directeurs responsables de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les écoles (tels que le rectorat et le ministère de l'Éducation), et évaluer leur niveau d'engagement auprès de l'école. Décrivez brièvement les normes nationales existantes concernant les infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène, les comités de gestion et les formations et programmes d'éducation à l'hygiène dans les écoles.
  - Décrire la situation en vigueur dans chaque école concernant l'existence d'un comité de gestion et sa composition. Existe-t-il un comité scolaire de gestion ? Est-il opérationnel ? Le comité est-il composé d'enseignants, d'élèves, de parents, d'un directeur, etc. ?
  - Quantifier le nombre d'écolières, d'écoliers et de membres du personnel. Évaluez si les normes nationales en matière d'eau (litres par élève), d'assainissement (par exemple, une toilette plus un urinoir pour 50 garçons et une toilette pour 25 filles) et d'assainissement (par exemple, une station de lavage des mains directement accessible et équipée de savon) sont respectées et indiquez les améliorations qui pourraient être apportées.
  - Estimer la distance à laquelle se trouve la source d'eau améliorée la plus proche, et décrire son accessibilité, sa disponibilité et sa qualité.
  - Résumer l'état de toutes les infrastructures d'eau et d'assainissement déjà existantes dans l'école, en précisant si chaque élément est opérationnel. Incluez une [analyse des causes profondes](#) pour toute action WASH dans les écoles visant à améliorer les niveaux de service et à réparer des systèmes de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Des politiques locales inefficaces, de mauvaises pratiques de gestion, un suivi inapproprié, des financements

- insuffisants et le manque de moyens constituent des facteurs courants à l'origine de services inadéquats de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les écoles. Expliquez comment votre action résoudra ces problèmes afin d'assurer des niveaux de service appropriés et le bon fonctionnement des systèmes.
- Consulter les enseignants pour déterminer les formations et les ressources dont ils ont besoin pour mettre en œuvre le programme actuel d'éducation à l'hygiène et favoriser l'adoption de comportements sains de la part des élèves.
  - Évaluer les besoins existants concernant la gestion de l'hygiène menstruelle dans l'école. Pour plus d'informations, reportez-vous aux directives relatives à la gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles.
  - Décrire le statut socioéconomique de l'école, s'il s'agit d'un établissement public ou privé, et si le budget opérationnel de l'école comporte un poste spécifique dédié au fonctionnement et à l'entretien des systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements, et, au final, d'évaluer les performances à long terme des services de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les écoles. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée. L'action doit viser à s'aligner ou s'intégrer aux systèmes de suivi locaux. Le suivi et la gestion de ces services présentent une importance essentielle en termes de pérennité et doivent si possible impliquer les responsables publics locaux chargés des questions scolaires. Sélectionnez et suivez des indicateurs qui permettront de mesurer les changements qui constituent l'objectif principal de votre action. Indicateurs recommandés en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles :
    - Nombre d'écoles auxquelles ont été fournis des services élémentaires de distribution d'eau potable
    - Nombre d'écoles auxquelles ont été fournis des services sûrs de distribution d'eau potable
    - Nombre d'écoles auxquelles ont été fournis des services élémentaires d'assainissement
    - Nombre d'écoles auxquelles ont été fournis des services sûrs d'assainissement
    - Nombre d'installations sanitaires élémentaires ayant été fournies à des écoles
    - Nombre de comités scolaires qui ont été formés et sont devenus opérationnels
  - Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. En plus des critères de pérennité généraux détaillés précédemment, les demandes de subvention pour ces actions doivent :
    - Inclure la liste des écoles avec lesquelles vous collaborerez et le nombre total d'élèves par école.
    - Détailler les critères utilisés pour classer les écoles par priorité et les sélectionner, tels que leur proximité avec un club parrain, les écoles avec les besoins les plus importants dans le

- district scolaire, les écoles ayant montré un esprit d'initiative prononcé, etc.
- Décrire les changements mesurables attendus concernant les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et d'évolution des comportements au sein de l'école. Décrivez les activités qui seront mises en œuvre pour générer cet impact.
  - Faire en sorte qu'une fois l'action terminée, le nombre de toilettes et de points d'eau par élève dans chaque école sera au moins conforme aux normes et directives nationales. S'il n'existe aucune norme nationale, appliquez les normes internationales :
    - Une toilette pour 25 filles, avec des aménagements adaptés pour les élèves en situation de handicap
    - Une toilette pour le personnel féminin
    - Une toilette pour le personnel masculin
    - Une toilette plus un urinoir pour 50 garçons, avec des aménagements adaptés pour les élèves en situation de handicap
    - Un point d'eau potable et des stations de lavage des mains accessibles directement et équipées de savon (ou de cendre en l'absence de savon)
  - Décrire votre plan de renforcement du programme d'éducation à l'hygiène et sa mise en œuvre en salle de classe pour les élèves actuels et futurs. Cette démarche implique généralement de former les enseignants et les administrateurs à l'intégration de programmes d'éducation à l'hygiène et de changement des comportements dans leur enseignement, ainsi qu'à la mise en œuvre des changements environnementaux requis pour promouvoir des comportements sains (par exemple via des affiches, la supervision du lavage des mains ou la création de clubs scolaires de santé). Précisez la fréquence à laquelle les programmes d'éducation à l'hygiène seront dispensés aux élèves, ainsi que les activités quotidiennes qui seront mises en place pour encourager le développement d'habitudes saines.
  - Inclure une lettre du ministère de l'Éducation (ou d'une autorité publique locale équivalente) approuvant les activités de construction, de formation et d'éducation proposées. La lettre doit également préciser que toutes les activités sont conformes aux initiatives, normes et directives officielles. Veillez à obtenir des documents justificatifs lorsque le ministère de l'Éducation ou l'autorité publique équivalente s'engage à soutenir l'action sur le plan financier, technique ou du suivi, de manière immédiate ou ultérieurement.
  - Un [plan d'exploitation et d'entretien](#) pour toutes les interventions structurelles proposées, qui identifie la personne ou l'entité responsable de la mise en œuvre et décrit les tâches, les coûts et les calendriers d'entretien.
  - Un [plan de pérennité financière](#) avec des projections financières pour un, cinq et dix ans après la fin du cycle de l'action. Pour plus d'informations, reportez-vous aux directives détaillées précédemment en matière de planification financière.
  - Une évaluation informelle des risques potentiels de l'action proposée pour l'environnement. Aidez-vous pour cela de la section du formulaire [Subventions mondiales — Résultats de l'évaluation de la collectivité](#) consacrée à l'évaluation environnementale. À prendre en compte :

- Dans quelle mesure la qualité des terres, des écosystèmes ou de l'eau pourrait-elle être dégradée ?
- Quelles sont les plus grandes menaces actuelles pour la qualité de l'air, des sols et de l'eau dans la région, ainsi que pour ses écosystèmes et sa biodiversité ?

Ressources concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) dans les écoles :

- [Cadre du Défi Eau, assainissement et hygiène dans les écoles \(WASH\) du Rotary](#)
- [Profils de l'UNICEF par pays en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles](#)
- [Normes relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire dans les environnements pauvres en ressources](#) de l'OMS

### **Installations sanitaires**

Environ 2 milliards de personnes dans le monde ne disposent pas d'installations sanitaires élémentaires et parmi elles 673 millions défèquent à l'air libre, [selon l'Organisation mondiale de la Santé](#). Un assainissement insuffisant est lié à la transmission de maladies telles que le choléra, la diarrhée, la dysenterie, l'hépatite A, la typhoïde et la poliomyélite. Des conditions d'assainissement inadéquates ont des répercussions négatives en termes de dignité humaine et de bien-être (notamment pour les femmes et les jeunes filles), ainsi que sur le développement environnemental, social et économique.

Les actions montées par les membres du Rotary ont souvent pour vocation de soutenir les Objectifs de développement durable n° 6.2.1 et 1.4.1 des Nations unies : travailler avec les collectivités, les institutions et les gouvernements afin d'assurer l'accès universel et équitable à des services d'assainissement élémentaires et sûrs.

Les installations sanitaires améliorées sont celles qui permettent d'éliminer hygiéniquement les excréments sans contact humain. Elles incluent les toilettes à chasse d'eau raccordées à des systèmes d'égout avec canalisations, des fosses septiques ou des latrines à fosse, les latrines à fosse couvertes et les toilettes à compostage. Une installation sanitaire est considérée comme étant gérée en toute sécurité si elle n'est pas partagée avec d'autres foyers et si les excréments sont traités et éliminés sur site, stockés temporairement avant d'être traités hors site, ou transportés avec les eaux usées via un système d'égouts avant d'être traités hors site. Il est considéré que les personnes qui utilisent des installations sanitaires dans lesquelles les excréments ne sont pas gérés en toute sécurité bénéficient d'un service d'assainissement élémentaire, si l'installation n'est pas partagée avec d'autres foyers. Le Rotary soutient des actions financées par des subventions mondiales qui ont pour objectif de mettre un terme à la défécation en plein air ainsi que de fournir des services d'assainissement élémentaires ou d'améliorer ces services afin qu'ils soient gérés en toute sécurité.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : en plus de respecter les directives plus générales énoncées précédemment, vous devez, dans le cadre d'une évaluation en lien avec une action dans le domaine de l'assainissement :
  - Collecter des données de suivi à l'échelle locale, du district et au niveau national pour obtenir une vue d'ensemble de la situation régionale en matière d'assainissement. Identifiez la principale entité officielle responsable de la gestion des services publics d'assainissement.
  - Décrire brièvement la collectivité ciblée : urbaine ou rurale, nombre d'habitants et densité de population, niveau de développement économique, capacité technique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et systèmes de gouvernance en place pour la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.
  - Identifier les infrastructures existantes de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et déterminer si elles sont fonctionnelles. Spécifiez le type d'installation sanitaire disponible dans chaque foyer et indiquez si des points de lavage des mains équipés de savon ou d'un substitut de savon sont facilement accessibles.
  - Identifier la principale source d'eau de la communauté et indiquer si elle est utilisée pour le système d'assainissement.
  - Décrire les effets spécifiques sur l'environnement et la santé publique que pourraient engendrer la collecte, l'élimination, la gestion et le traitement inadéquats des excréments, tels que des contaminations microbiennes, chimiques et par des nutriments. Corroborez ces éléments par des données tangibles, si possible.
  - Identifier les connaissances, attitudes, comportements et pratiques qui pourraient contribuer à la mauvaise utilisation des installations sanitaires ou à la défécation en plein air. Il est nécessaire de comprendre les causes sous-jacentes d'un comportement pour développer des interventions efficaces de changement comportemental.
  - Décrire s'il existe des systèmes centralisés (égouts) ou décentralisés (fosses septiques) de collecte des boues fécales dans ou à proximité de la collectivité. Si tel est le cas, décrivez brièvement leur niveau d'efficacité en matière de confinement, d'évacuation, de transport, de traitement et de réutilisation ou d'élimination des déchets.
  - Identifier les causes premières expliquant l'inexistence ou l'inefficacité d'un système d'assainissement. Les facteurs courants incluent l'incapacité à planifier et à installer des réseaux de collecte, l'installation de système inadaptés, des processus réglementaires et de financement inefficaces et des connaissances et compétences techniques insuffisantes pour exploiter et entretenir le système.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements, et, au final, d'évaluer les performances à long terme des services de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée. L'action doit viser à s'aligner ou s'intégrer aux systèmes de suivi locaux. Le suivi et la gestion de ces services présentent une importance essentielle en termes de pérennité et doivent si possible impliquer des

responsables publics locaux. Sélectionnez et suivez des indicateurs qui permettront de mesurer les changements qui constituent l'objectif principal de votre action. Indicateurs recommandés en matière d'assainissement :

- Nombre de personnes bénéficiant d'un accès amélioré à des services élémentaires d'assainissement
- Nombre de personnes bénéficiant d'un accès amélioré à des services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Nombre de communautés dans lesquelles l'arrêt de la défécation en plein air a été confirmé
- Nombre de personnes ayant bénéficié d'un service d'assainissement de meilleure qualité alors qu'il était auparavant limité ou élémentaire
- Nouveaux financements consacrés à l'assainissement à la suite de l'action du Rotary
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. En plus des critères de pérennité généraux détaillés précédemment, les demandes de subvention pour des actions dans le domaine de l'assainissement doivent :
  - Expliquer en quoi la conception de l'action permettra de lutter contre les causes sous-jacentes du problème que vous avez identifié. Il s'agit d'un point essentiel pour favoriser la pérennité de l'action.
  - Inclure une description technique du système d'assainissement que vous proposez de construire, d'améliorer ou d'étendre. Nous vous encourageons vivement à fournir des schémas, des spécifications, des cartographies et des documents techniques appropriés pour compléter votre description.
  - Identifier le système d'assainissement (type de toilette, collecte, traitement, réutilisation et élimination des déchets) que vous proposez de construire ou d'améliorer, et indiquer le niveau de service que vous souhaitez atteindre (élémentaire ou géré en toute sécurité). Décrivez pourquoi ce système constitue la meilleure option pour la collectivité concernée, compte tenu des spécificités socioéconomiques et culturelles locales, de la disponibilité de fournitures et des préférences des utilisateurs.
  - Décrire les postes de lavage des mains qui seront installés avec les latrines, et comment la disponibilité constante d'eau et de savon (ou d'un substitut de savon) sera assurée.
  - Confirmer que les latrines et tous les sites d'élimination de déchets non traités seront situés à au moins 30 m des cours d'eau libres, des puits ou forages, ou de toute source d'eau potable.
  - Inclure un plan pour la mise en place de programmes de promotion de l'hygiène et de changement des comportements. Utilisez les résultats de l'évaluation des besoins concernant les causes des comportements des habitants pour définir des objectifs spécifiques de changements comportementaux. Identifiez les pratiques que vous souhaitez modifier, leurs causes et les méthodes que vous emploierez (messages, produits, activités). Aligned ce plan sur les programmes existants de changement des comportements et travaillez en coordination avec l'autorité locale responsable de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Remarques :

- Pour les actions relatives à des installations sanitaires domestiques, les programmes de changement des comportements doivent cibler tous les foyers qui construisent ou reçoivent leur propre latrine. Si possible, appuyez-vous sur des promoteurs de santé locaux et formez-les. Échangez fréquemment et durablement avec ces foyers afin de renforcer les connaissances acquises par les habitants et les nouveaux comportements qu'ils ont adoptés.
- Pour les actions relatives à des toilettes publiques, vous devez envisager de destiner les programmes de changement des comportements aux habitants et entrepreneurs des environs, qui sont susceptibles d'utiliser ces installations. Pour être efficaces, les campagnes de promotion de l'hygiène publique doivent être en adéquation avec les campagnes et méthodes de l'autorité locale de santé publique.
- Inclure un plan de formation pour développer ou renforcer les compétences techniques dans la collectivité (par exemple, par l'intermédiaire d'un membre du foyer ou d'un technicien local), ou pour aider l'autorité locale de gestion de l'eau et de l'assainissement à exploiter, entretenir et réparer le système d'assainissement. Remarques :
  - Pour les actions relatives à des installations sanitaires domestiques, vous devez faire en sorte de former un technicien local ou de doter tous les foyers des compétences requises pour utiliser, nettoyer et entretenir leurs toilettes.
  - Pour les actions relatives à des toilettes publiques, vous devez identifier le personnel de nettoyage et les gardiens, et préciser leur formation et leur rémunération. Joignez un document signé par les propriétaires des toilettes publiques confirmant leur engagement à assurer la gestion et l'entretien des installations.
- Inclure un plan de formation pour mettre en place ou renforcer le système ou le comité de gestion qui aura la responsabilité du système d'assainissement proposé.
- Décrire le plan de gestion des boues fécales. Expliquez comment elles seront collectées, traitées, réutilisées ou éliminées au moyen d'un système existant ou proposé. Les options de traitement et d'élimination incluent la gestion des boues fécales sur site, leur stockage temporaire avant de vidanger le réservoir et de les transporter afin de les traiter hors site, ou leur transport avec les eaux usées via un système d'égouts afin de les traiter hors site. Si la défécation en plein air est pratiquée, prévoyez des programmes de changement des comportements adaptés aux spécificités culturelles afin de la réduire ou d'y mettre fin.
- Inclure la liste des sources d'énergie nécessaires au bon fonctionnement du système proposé et préciser si ces sources d'énergie sont disponibles en continu à des coûts abordables.
- Un [plan d'exploitation et d'entretien](#) pour toutes les interventions structurelles proposées, qui identifie la personne ou l'entité responsable de la mise en œuvre et décrit les tâches, les coûts et les calendriers d'entretien.
- Un [plan de pérennité financière](#) avec des estimations des coûts de fonctionnement, d'entretien et de réparation de l'infrastructure, ainsi que des coûts relatifs aux consommables tels que le savon et les autres produits de nettoyage, au nettoyage en lui-même, au personnel nécessaire, aux formations requises et aux programmes de changement des comportements à un horizon de un,

cinq et dix ans après le désengagement du Rotary. Comparez ces coûts aux revenus et financements estimés. Pour estimer les revenus collectés auprès des ménages et des habitants, appuyez-vous sur les résultats de l'évaluation des besoins concernant leur disposition et leur capacité à payer.

Ressources relatives aux installations sanitaires :

- [Lignes directrices relatives à l'assainissement et à la santé](#) de l'OMS
- [La boîte à outil GBV](#) de la Faecal Sludge Management Alliance
- [Boîte à outils de la Banque mondiale pour la gestion des boues de vidange](#)

### **Gestion de l'hygiène menstruelle**

Chaque mois, 500 millions de femmes et de jeunes filles sont dans l'incapacité de gérer leurs menstruations de façon digne et saine. L'inégalité entre les sexes, les normes sociales discriminatoires, les tabous culturels, la pauvreté et l'absence de services élémentaires tels que des toilettes et des produits sanitaires sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à la non-satisfaction des besoins en matière de santé et d'hygiène menstruelle. Cet état de fait se traduit par une limitation de la liberté de mouvements et des choix personnels des femmes, ainsi que par des problèmes d'insécurité. Au final, la non-satisfaction des besoins en matière d'hygiène menstruelle engendre de faibles taux d'assiduité scolaire, une moindre capacité à travailler et une participation réduite à la vie sociale.

Nous soutenons des actions de gestion de l'hygiène menstruelle qui renforcent les soutiens sociaux en faveur des femmes et des jeunes filles, améliorent leur capacité d'accès à des installations et services offrant un niveau d'intimité satisfaisant, améliorent leur accès à des matériaux absorbants et à d'autres produits consommables, et développent leur confiance en elles, leurs connaissances et leurs compétences. Les actions financées par des subventions mondiales ne peuvent pas être seulement consacrées au développement et à la distribution de serviettes hygiéniques. Cette démarche doit être intégrée à une initiative portant sur les autres composantes d'une approche globale de gestion de l'hygiène menstruelle.

### **Gestion de l'hygiène menstruelle dans les collectivités**

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : en plus de respecter les directives plus générales énoncées précédemment, vous devez, dans le cadre d'une évaluation en lien avec l'hygiène menstruelle dans une collectivité :
  - Examiner les possibilités d'accès à des services d'eau et d'assainissement gérés en toute sécurité.
  - Évaluer les politiques, directives et initiatives de plaidoyer existantes concernant l'hygiène menstruelle afin d'aborder la situation de manière appropriée.
  - Déterminer les possibilités d'accès à des produits et consommables d'hygiène menstruelle et

- les préférences des utilisatrices.
- Identifier les installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène existantes, leur disponibilité et les préférences des utilisatrices.
  - Décrire les connaissances et sources d'information prédominantes au sujet de la menstruation. Cherchez à comprendre clairement les normes, croyances, tabous et connaissances locales, directement auprès des filles, des garçons, des hommes et des femmes.
  - Décrire les services de santé existants (tels que les postes de santé ou les agents de santé communautaire), leur disponibilité et s'ils font la promotion de connaissances et pratiques factuelles et utiles.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements, et, au final, d'évaluer les performances à long terme des services. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée. L'action doit viser à s'aligner ou s'intégrer aux systèmes de suivi éducatif locaux. Le suivi et la gestion de ces services présentent une importance essentielle en termes de pérennité et doivent si possible impliquer des responsables publics locaux. Sélectionnez et suivez des indicateurs qui permettront de mesurer les changements qui constituent l'objectif principal de votre action. Indicateurs recommandés de gestion de l'hygiène menstruelle :
    - Nombre de personnes ayant acquis de meilleures connaissances ou amélioré leurs attitudes au sujet de la gestion de l'hygiène menstruelle
    - Nombre de femmes et de jeunes filles ayant amélioré leurs pratiques d'hygiène menstruelle, par exemple en changeant plus régulièrement de protection hygiénique, en stockant les protections hygiéniques de façon sûre, en utilisant des protections hygiéniques, en se lavant régulièrement durant leurs menstruations ou en tenant compte des besoins en termes d'hygiène menstruelle lors de la construction ou de l'amélioration des latrines du foyer
    - Nombre de femmes et de jeunes filles utilisant des protections hygiéniques saines et peu coûteuses
    - Nombre d'installations sanitaires institutionnelles ou publiques ayant été conçues ou modifiées de façon à prendre en compte la gestion de l'hygiène menstruelle
    - Nombre d'entreprises sociales ayant été créées, et qui produisent et distribuent des produits d'hygiène menstruelle
  - Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. En plus des critères de pérennité généraux détaillés précédemment, les demandes de subvention pour des actions dans le domaine de la gestion de l'hygiène menstruelle dans les collectivités doivent :
    - Décrire comment seront développées les connaissances des habitants au sujet des menstruations et comment les fausses idées concernant l'hygiène menstruelle seront dissipées. Les programmes de changement des comportements doivent être culturellement adaptés et reposer sur des facteurs de succès avérés. Précisez les organisations partenaires et les experts locaux qui contribueront à la réussite de l'action. Décrivez la formation qui sera

- dispensée aux promoteurs de santé locaux et comment ils éduqueront les hommes et les femmes de la communauté.
- Inclure une formation à la gestion de l'hygiène menstruelle destinée à la population et comprenant :
    - Des informations sur l'adolescence, la puberté et la menstruation
    - Des considérations sur l'hygiène personnelle pendant les menstruations
    - Des informations sur les serviettes hygiéniques et les matériaux disponibles, sur les endroits où les acheter et sur la manière de les fabriquer
    - Des informations sur la gestion des douleurs menstruelles
    - Des informations sur les manières de soutenir les adolescentes et les femmes
  - Décrire si l'action inclut l'amélioration des installations domestiques de distribution d'eau et d'assainissement, des niveaux de services dans la collectivité et des options d'élimination des serviettes hygiéniques usagées. Expliquez comment la conception des installations sanitaires et des stations de lavage des mains répondent aux besoins d'intimité et d'élimination des déchets. Si l'action ne prévoit pas d'améliorer les installations de distribution d'eau et d'assainissement, décrivez quand elles seront améliorées et par qui, conformément au plan d'action locale. S'il n'existe aucun plan d'action locale, nous vous encourageons fortement à promouvoir la mise en place d'un plan futur de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène avec la collectivité et les autorités locales dans le cadre de votre action de gestion de l'hygiène menstruelle.
  - Détailler comment des produits hygiéniques et absorbants seront rendus disponibles et accessibles. Décrivez les chaînes d'approvisionnement adéquates qui sont en place pour fournir des produits jetables et lavables peu coûteux dans toutes les collectivités ciblées, y compris dans les localités isolées. Les actions consistant à distribuer des protections hygiéniques jetables et réutilisables qui ne s'accompagnent pas d'un plan de pérennité ne sont pas éligibles.
  - Intégrer un business plan quinquennal pour toute entreprise sociale créée dans le but d'améliorer la disponibilité et l'accès à des serviettes hygiéniques réutilisables et lavables, ainsi qu'à des matériaux permettant de les confectionner. Détaillez les principaux coûts, les prévisions de ventes et les revenus estimés. Pour plus d'informations sur les entreprises sociales, reportez-vous à [Développement économique local – Directives pour les demandes de subvention mondiale](#).
  - Décrire comment votre action attirera l'attention de la population et favorisera le soutien familial concernant la gestion de l'hygiène menstruelle. Expliquez comment des groupes de soutien locaux seront créés afin de sensibiliser et d'informer les habitants. Détaillez comment les chefs traditionnels et communautaires recevront des informations sur la gestion de l'hygiène menstruelle afin de contribuer à dissiper les fausses idées.
  - Un [plan d'exploitation et d'entretien](#) pour toutes les interventions proposées, qui identifie la personne ou l'entité responsable de sa mise en œuvre.

- Un [plan de pérennité financière](#) avec des estimations des coûts de fonctionnement, d'entretien et de réparation des infrastructures éventuelles, ainsi que des coûts relatifs aux consommables tels que les matériaux utilisés pour la confection de protections hygiéniques, à la main d'œuvre nécessaire et aux programmes de changement des comportements à un horizon de un, cinq et dix ans après le désengagement du Rotary. Comparez les coûts aux revenus et financements estimés.

### Gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles

Les filles peuvent être confrontées à un environnement social et physique peu favorable à l'école, où les installations de distribution d'eau, d'assainissement et d'hygiène peuvent être insuffisantes pour leur permettre de gérer leurs menstruations de façon appropriée. Certaines écoles ne disposent d'aucun code de conduite pour protéger les filles contre les moqueries et les brimades. Il est aussi parfois impossible pour les filles d'accéder à des produits menstruels appropriés. Dans ce type d'environnement, elles peuvent avoir des difficultés à se concentrer, cesser de participer en classe, s'isoler ou être exclues socialement. Certaines évitent même d'aller à l'école.

Les actions de gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles doivent apporter des réponses aux difficultés éducatives rencontrées par les filles, par la création d'un environnement d'apprentissage dans lequel elles peuvent poursuivre leur scolarité en toute confiance et dans le respect de leur dignité durant leurs menstruations.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : les questions d'intimité et de respect des normes culturelles sont absolument primordiales lors d'une évaluation des besoins en termes d'hygiène menstruelle dans les écoles. C'est pourquoi nous vous encourageons vivement à collaborer avec une organisation partenaire qui possède une expertise dans le domaine de la gestion de l'hygiène menstruelle et pourra vous aider à réaliser l'évaluation des besoins et à mettre en œuvre l'action. Idéalement, l'évaluation doit inclure des informations sur les installations de distribution d'eau, d'assainissement et d'hygiène, des entretiens approfondis et des groupes de réflexion avec des écoliers et des écolières, des mères de famille, des enseignants et des administrateurs scolaires. Envisagez de faire appel à des femmes pour animer les activités impliquant des filles et des femmes, et à des hommes pour les activités avec des garçons et des hommes. En plus de respecter les directives plus générales énoncées précédemment, vous devez, dans le cadre d'une évaluation en lien avec ce type d'action :
  - Évaluer les politiques, directives et initiatives de plaidoyer existantes concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène afin que votre action aborde la gestion de l'hygiène menstruelle de manière appropriée. Indiquez si les écoles mettent en œuvre ces politiques et y consacrent un budget. Déterminez si un programme d'éducation à la gestion de l'hygiène menstruelle est appliqué et si les enseignants ont reçu une formation et des ressources conformes aux normes éducatives locales.
  - Déterminer les possibilités d'accès à des produits et consommables d'hygiène menstruelle et les préférences des utilisatrices. Lors de vos discussions avec des filles et des femmes,

- demandez-leur si elles ont accès à des serviettes hygiéniques réutilisables ou jetables, ainsi qu'à des sous-vêtements propres. Recueillez si possible des données sur leurs préférences d'utilisation. Déterminez si l'école est en mesure de fournir aux filles des produits et consommables d'hygiène menstruelle en cas d'urgence.
- Identifier les installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène existantes dans l'école, leur disponibilité et les préférences des utilisatrices. Évaluez le caractère fonctionnel, l'accessibilité et l'état de ces installations afin de déterminer si elles permettent aux filles de gérer leurs menstruations de façon appropriée. Déterminez s'il existe des toilettes séparées garçons/filles, si elles sont correctement éclairées et si elles offrent l'intimité nécessaire pour permettre aux filles de gérer leurs menstruations à l'école (par exemple, accès privé à des dispositifs d'élimination des déchets et à des locaux pour se changer et se laver, et postes privés de lavage des mains). Demandez aux écolières et aux membres du personnel leur avis sur la conception des installations de distribution d'eau et d'assainissement ainsi que sur les améliorations à y apporter.
  - Décrire les connaissances et sources d'information prédominantes au sujet de la menstruation. Cherchez à comprendre clairement les normes, croyances, tabous et connaissances locales, directement auprès des filles, des garçons, des enseignants et des mères.
  - Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements, et, au final, d'évaluer les performances à long terme des services de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée. L'action doit viser à s'aligner ou s'intégrer aux systèmes de suivi locaux ou de l'école. Le suivi de la gestion de l'hygiène menstruelle présente une importance essentielle en termes de pérennité et doit impliquer les responsables publics locaux chargés des questions scolaires et les administrateurs scolaires. Sélectionnez et suivez des indicateurs qui permettront de mesurer les changements qui constituent l'objectif principal de votre action. Indicateurs recommandés :
    - Nombre d'écoles ayant mis en œuvre les directives nationales de gestion de l'hygiène menstruelle
    - Nombre d'installations ayant été construites dans les écoles en tenant compte des besoins en matière d'hygiène menstruelle, tels que l'espace, la sécurité et l'intimité nécessaires, les méthodes saines d'élimination des produits hygiéniques usagés, l'accessibilité inclusive des installations, la disponibilité de points d'eau pour se laver et laver les serviettes réutilisables, et la présence d'endroits propres pour stocker les effets personnels
    - Nombre de personnes de différents groupes (par exemple, filles, garçons, femmes, hommes, enseignants) dont les connaissances et les attitudes au sujet de la gestion de l'hygiène menstruelle ont été améliorées
    - Nombre de femmes utilisant des protections hygiéniques saines et peu coûteuses
    - Amélioration (en pourcentage) de l'assiduité scolaire des filles durant leurs menstruations

- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. En plus des critères de pérennité généraux détaillés précédemment, les demandes de subvention pour des actions dans le domaine de la gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles doivent :
  - Attester le soutien ou l'approbation du ministère de l'Éducation, des responsables municipaux et des administrateurs scolaires. Certains pays et institutions peuvent exiger d'obtenir l'autorisation des parents pour que des mineurs puissent participer à l'évaluation des besoins et aux activités de l'action.
  - Décrire comment seront développées les connaissances au sujet des menstruations et comment les fausses idées des élèves et du personnel scolaire concernant l'hygiène menstruelle seront dissipées. Partagez le plan de formation et le programme d'éducation à l'hygiène menstruelle afin de fournir aux enseignants et aux infirmières scolaires les compétences, connaissances et ressources nécessaires pour dispenser le programme aux filles et aux garçons.
  - Décrire les améliorations qui ont été apportées aux installations et services de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans l'école en tenant compte des besoins en matière de gestion de l'hygiène menstruelle, y compris concernant l'intimité et les solutions d'élimination des déchets.
  - Détailler comment des produits hygiéniques et absorbants seront rendus disponibles et accessibles au sein de l'école, en particulier en cas d'urgence. Les actions ne sont pas éligibles si elles consistent seulement à distribuer des protections jetables et réutilisables dans les écoles, alors que l'environnement et les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène ne répondent pas aux besoins en matière d'hygiène menstruelle (par exemple, écoles avec un nombre limité de points d'eau ou des installations sanitaires élémentaires insuffisantes).
  - Intégrer un business plan quinquennal pour toute entreprise sociale créée dans le but d'améliorer la disponibilité et l'accès à des serviettes hygiéniques réutilisables et lavables, ainsi qu'à des matériaux permettant de les confectionner. Détaillez les principaux coûts, les prévisions de ventes et les revenus estimés. Pour plus d'informations sur les entreprises sociales, reportez-vous aux directives pour les actions en faveur du développement économique local.
  - Décrire comment votre action attirera l'attention de la population et favorisera le soutien familial concernant la gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles. Expliquez comment des groupes de soutien locaux seront créés afin de sensibiliser et d'informer les habitants. Détaillez comment les chefs traditionnels et communautaires recevront des informations sur la gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles afin de contribuer à dissiper les fausses idées.
- Un [plan d'exploitation et d'entretien](#) pour toutes les interventions proposées, qui identifie la personne ou l'entité responsable de sa mise en œuvre.
- Un [plan de pérennité financière](#), élaboré en collaboration avec les administrateurs scolaires et les autorités scolaires locales, fournissant des estimations des coûts de fonctionnement, d'entretien et de réparation des infrastructures éventuelles, ainsi que des coûts relatifs aux consommables

tels que les matériaux utilisés pour la confection de protections hygiéniques, à la main d'œuvre nécessaire et aux programmes de changement des comportements à un horizon de un, cinq et dix ans après le désengagement du Rotary. Comparez les coûts aux revenus et financements estimés.

### **Approche de l'assainissement fondée sur le marché**

(Ce type d'action peut être éligible dans le cadre de la cause prioritaire Développement économique local.)

L'installation de toilettes financées par des fonds publics, des dons ou des subventions conséquentes ne suffit pas pour garantir un accès universel à des systèmes d'assainissement améliorés ou sûrs dans le monde entier. Une approche de l'assainissement fondée sur le marché, qui repose sur l'implication d'entreprises et d'autres organismes privés dans le but d'amplifier et d'étendre les programmes publics, représente une stratégie prometteuse. Elle s'appuie sur l'investissement des ménages, génère des investissements de la part du secteur privé et accroît la capacité à produire et distribuer un plus large éventail de produits et services d'assainissement améliorés. Dans le même temps, l'aide des pouvoirs publics contribue à ce que les marchés de l'assainissement répondent plus efficacement aux besoins de tous, y compris des ménages à faibles revenus, et participe ainsi à la réalisation de nos objectifs de pérennité et d'impact à grande échelle.

Vous pouvez monter des actions qui accompagnent ou supervisent ces collaborations entre le secteur privé et les pouvoirs publics, soutiennent les initiatives de la collectivité visant à mettre fin à la défécation en plein air, favorisent l'investissement des ménages et encouragent le secteur privé local à fournir des services d'assainissement améliorés. L'approche de l'assainissement fondée sur le marché peut étendre la couverture en services d'assainissement et répondre aux objectifs de pérennité et d'impact à grande échelle.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : en plus de respecter les directives plus générales énoncées précédemment, vous devez, dans le cadre d'une évaluation en lien avec l'approche de l'assainissement fondée sur le marché :
  - Présenter les résultats d'une étude de marché, réalisée par un analyste économique connaissant bien le secteur privé local dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Mettez en lumière les atouts du marché actuel pour tirer parti de la couverture en services d'assainissement ou la renforcer, et identifiez les lacunes éventuelles.
  - Évaluer et décrire les connaissances et compétences économiques locales. Il est important de développer de petites entreprises, et au final des marchés, qui correspondent aux pratiques et spécificités culturelles locales.
  - Décrire de manière exhaustive si des chaînes d'approvisionnement locales pourraient appuyer des entreprises locales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

- Recueillir auprès des futurs usagers des services des informations sur les systèmes qu'ils préfèrent, ainsi que sur leur disposition et leur capacité à payer pour des produits ou services d'eau et d'assainissement.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements, et, au final, d'évaluer les performances à long terme des services de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée. L'action doit viser à s'aligner ou s'intégrer aux systèmes de suivi locaux. Le suivi et la gestion de ces services présentent une importance essentielle en termes de pérennité et doivent si possible impliquer des responsables publics locaux.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. En plus des critères de pérennité généraux détaillés précédemment, les demandes de subvention pour des actions en lien avec l'approche de l'assainissement fondée sur le marché doivent :
  - Aider à générer une nouvelle demande au travers de l'éducation, d'activités de promotion et d'achats en gros
  - Intégrer une étude de marché et réduire le risque économique par le développement d'outils marketing et commerciaux pour activer la demande latente
  - Former des ouvriers afin de développer ou d'étendre les capacités de l'industrie locale en matière de construction de toilettes
  - Soutenir la collecte et le traitement des déchets par des organismes publics ou des entreprises privées, y compris dans le cadre de modèles de franchises
  - Transformer les déchets solides en produits commercialisables, tels que des carburants ou des engrais
  - Mettre les entreprises en relations avec des ménages prêts à acheter des produits et services
  - Développer les compétences des employés et fournir des analyses de marché afin d'aider les entreprises à répondre à de nouvelles demandes des consommateurs
  - Constituer un réseau de fournisseurs d'équipements afin de favoriser la qualité des produits et la concurrence sur le marché, éventuellement au moyen de modèles de produits open source
  - Contrôler la qualité des produits afin de protéger les consommateurs et la santé publique
  - Collaborer avec des institutions de microfinance ou des organismes locaux afin de proposer aux ménages des prêts renouvelables pour financer l'installation de toilettes

### **Gestion des déchets solides (réutilisation, recyclage et récupération)**

Les agglomérations et les autres pôles de développement urbain et de croissance démographique génèrent d'importantes quantités de déchets solides qu'il est nécessaire de gérer quotidiennement par la collecte, le

transport et l'élimination sécurisée. Lorsque les déchets ne sont pas gérés de manière adéquate, les déversements ou les incinérations non contrôlés peuvent provoquer une pollution de l'eau, des sols et de l'air, et ainsi engendrer des risques pour la santé humaine et l'environnement.

Généralement, les flux municipaux de déchets solides contiennent des déchets inertes (construction), des déchets organiques (aliments), ainsi que des déchets médicaux et industriels dangereux et non dangereux. Lorsque ces différents types de déchets ne sont pas séparés, il devient beaucoup plus difficile de récupérer des matériaux recyclables ou réutilisables, ou d'utiliser des méthodes d'élimination durables.

Les actions portant sur la gestion des déchets solides doivent en premier lieu viser à éviter que des matériaux ne deviennent des déchets. Lorsque des déchets sont générés, la priorité doit être de les préparer à des fins de réutilisation, puis de recyclage, puis de récupération et enfin, d'élimination (par exemple par la mise en décharge ou par incinération). En raison de la complexité et de l'immense quantité de ressources nécessaires pour mettre en place un système durable de gestion des déchets solides, nous vous encourageons fortement à entreprendre des activités ayant pour objet d'étendre, de renforcer ou d'améliorer des systèmes existants de gestion des déchets solides.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : en plus de respecter les directives plus générales énoncées précédemment, vous devez, dans le cadre d'une évaluation en lien avec la gestion des déchets solides :
  - Identifier les principales entités et agences publiques responsables de la gestion des déchets solides à l'échelle locale. Décrivez leur capacité à soutenir l'élargissement de ces services.
  - Résumer les politiques et processus qui existent (ou font défaut) concernant les services de gestion des déchets solides. Il sera plus facile de collecter ces informations et de comprendre le fonctionnement du système si vous développez de solides relations avec les responsables publics locaux.
  - Fournir une synthèse des résultats obtenus à la suite d'enquêtes de terrain et d'investigations, d'entretiens conduits au moyen d'une liste de contrôle, et de discussions avec des responsables publics, des habitants et des employés travaillant dans le secteur de l'élimination des déchets afin d'identifier les lacunes du système actuel.
  - Analyser l'équipement, l'infrastructure, et les services actuellement disponibles pour la gestion et le recyclage des déchets solides. Précisez le nombre de dispositifs ou de véhicules de collecte existants, ainsi que la disponibilité d'incinérateurs de déchets médicaux en état de fonctionnement, d'installations de tri, de sites de compostage et de sites existants (ou prévus) de mise au rebut finale.
  - Décrire les habitudes et pratiques de la population en matière de consommation et de mise au rebut.
  - Estimer la quantité de déchets solides générée par personne chaque mois.

- Évaluer la composition des déchets solides produits, en précisant la proportion de déchets organiques, de matières inorganiques, de plastiques, etc.
- Indiquer le taux de recyclage des déchets dans la collectivité (le cas échéant), c'est-à-dire la quantité de déchets recyclés, réutilisés ou renvoyés, divisée par la quantité de déchets recyclables.
- Déterminer si des habitants paient des services de gestion des déchets solides et, si tel est le cas, indiquer le pourcentage de la population qui paie de tels services et le montant payé par chaque foyer.
- Consigner toutes les données de surveillance de la qualité de l'eau et de l'environnement qui illustrent l'impact des déchets solides sur les terres et les ressources en eau locales.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements, et, au final, d'évaluer les performances à long terme des services de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée. L'action doit viser à s'aligner ou s'intégrer aux systèmes de suivi locaux. Le suivi et la gestion de ces services présentent une importance essentielle en termes de pérennité et doivent si possible impliquer des responsables publics locaux. Sélectionnez et suivez des indicateurs qui permettront de mesurer les changements qui constituent l'objectif principal de votre action. Indicateurs recommandés :
  - Pourcentage de déchets collectés par la collectivité
  - Pourcentage de foyers ayant accès à des services de collecte des déchets
  - Nombre de programmes locaux de compostage existant et volume produit
  - Pourcentage de la population qui utilise et paie des services de collecte
  - Pourcentage du revenu des utilisateurs qui est consacré à la collecte des déchets.
  - Coût unitaire du service de collecte des déchets
  - Coût unitaire d'exploitation du site de mise au rebut
  - Quantité de déchets solides générée par la population, en kilogrammes par personne et par jour
  - Taux de recyclage des déchets, calculé en divisant la quantité de déchets recyclés, réutilisés ou renvoyés par la quantité de déchets recyclables.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. En plus des critères de pérennité généraux détaillés précédemment, les demandes de subvention pour les actions de gestion des déchets solides doivent :
  - Décrire le changement mesurable que vous attendez suite à votre action.
  - Décrire les activités spécifiques que la subvention mondiale permettra de financer et comment elles s'inscrivent dans un plan plus général visant à étendre et renforcer les services locaux de gestion des déchets solides.

- Décrire clairement comment l'action traitera de la prévention, de la réutilisation ou du recyclage des déchets, et comment les déchets résiduels seront récupérés ou éliminés. Décrivez comment, selon vous, l'action contribuera à :
  - améliorer l'environnement local ;
  - promouvoir des pratiques d'élimination des déchets respectueuses de l'environnement en limitant les émissions de gaz à effet de serre, en réduisant le gaspillage alimentaire, en diminuant les quantités de déchets, en récupérant les déchets organiques ou en adoptant des technologies de traitement et d'élimination permettant de capturer les biogaz et les gaz de décharge ;
  - améliorer la santé et les conditions de vie de la population en réduisant l'incinération des déchets à ciel ouvert, en limitant la propagation de nuisibles et de maladies, et en réduisant les actes criminels et de violence ;
  - réduire les dangers pour les travailleurs qui sont directement exposés aux déchets.
- Établir un budget pour les cinq premières années de fonctionnement et d'entretien, en identifiant clairement les coûts de stockage, de collecte, de traitement et de réutilisation, de recyclage ou d'élimination des déchets.
- Inclure un programme de changement des comportements, avec des propositions en matière d'éducation, de formation et de plaidoyer, en précisant comment le programme sera suivi et évalué en adéquation avec les pratiques locales, régionales et nationales.
- Décrire comment vous envisagez d'expliquer les bénéfices apportés par des pratiques durables de gestion des déchets aux organismes publics, à la population et aux écoliers.
- Décrire en détail le type d'infrastructure de stockage, de transport, de traitement, de distribution et d'élimination des résidus que vous envisagez de mettre en œuvre pour chaque type de matériaux.
- Expliquer comment vous avez choisi un organisme partenaire et inclure tous les accords associés si l'exploitation et la maintenance du système de gestion des déchets sont amenées à reposer sur des partenariats avec des entités publiques ou privées.
- Fournir une évaluation détaillant comment vous allez gérer les risques ou dangers identifiés auxquels pourraient être exposés l'environnement, les travailleurs ou la population.
- Décrire la formation relative aux déchets dangereux que vous allez proposer aux personnes participant à des initiatives de nettoyage, et indiquer les équipements de sécurité qu'elles recevront.
- Fournir un plan de gestion des différents types de déchets qui seront collectés, avec une estimation de leur quantité et une proposition de filière de transport et d'élimination.
- Décrire comment votre action renforcera la capacité des institutions grâce à des formations et au développement de compétences. Les formations peuvent porter sur la gestion des déchets solides et les financements si elles s'adressent aux responsables locaux ou municipaux du traitement des déchets, ou prendre la forme de formations techniques pour les employés des services de gestion des déchets solides, par exemple dans les domaines du tri, des pratiques

- sécurisées de nettoyage, de la collecte des déchets et du compostage.
- Décrire les campagnes publiques et les programmes éducatifs destinés aux utilisateurs des services et visant à promouvoir la demande, à améliorer les pratiques d'élimination et de recyclage des déchets, ou à augmenter le nombre de personnes payant pour ces services. Les campagnes publiques doivent être élaborées en fonction des résultats de l'évaluation des besoins, ainsi que des utilisateurs actuels ou potentiels des services.
  - Un [plan d'exploitation et d'entretien](#) pour toutes les technologies et infrastructures que vous proposez.
  - Un [plan de pérennité financière](#), élaboré en collaboration avec les responsables municipaux de la gestion des déchets solides, avec des estimations des coûts de fonctionnement, d'entretien et de réparation des infrastructures, ainsi que des coûts relatifs aux consommables, aux activités de nettoyage, à la main d'œuvre nécessaire et aux programmes de changement des comportements à un horizon de un, cinq et dix ans après le désengagement du Rotary. Comparez les coûts aux revenus et financements estimés.

### **Eau, assainissement et hygiène dans les établissements de santé**

Des données de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'UNICEF montrent qu'il existe d'importantes lacunes globales concernant les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les établissements de santé : 1 sur 3 ne dispose pas des fournitures nécessaires au lavage des mains dans les services où des soins sont prodigués, 1 sur 4 ne possède pas de services de distribution d'eau et 1 sur 10 ne bénéficie pas de services d'assainissement.

Des services élémentaires d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les établissements de santé sont indispensables pour prodiguer des soins de qualité et faire en sorte que ces établissements puissent remplir leurs missions essentielles de santé. Les actions relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé doivent avoir pour objectif de créer un système d'amélioration continue à l'aide d'interventions ciblées. Celles-ci doivent être intégrées aux activités existantes de l'établissement concerné dans le but d'atteindre des objectifs en lien avec la santé et d'assurer sa mise en conformité avec les accréditations et normes nationales.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : en plus de respecter les directives plus générales énoncées précédemment, vous devez, dans le cadre d'une évaluation en lien avec l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé :
  - Utiliser [l'Outil d'amélioration de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de santé](#) de l'OMS et de l'UNICEF pour identifier des opportunités d'amélioration. Cet outil vous aidera à évaluer la situation en ce qui concerne l'accès à l'eau, l'assainissement, les déchets médicaux, l'hygiène des mains, l'environnement de l'établissement, la propreté et la désinfection, ainsi que la gestion. Évaluez ces conditions en

coopération avec des administrateurs de l'établissement de santé et, si possible, un agent de contrôle du ministère de la Santé.

- Discuter de la situation de l'établissement de santé avec des administrateurs, des soignants et des membres du personnel de nettoyage afin d'examiner les causes de la mauvaise qualité des services, des pratiques ou des compétences en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène.
- Identifier les besoins prioritaires que vous aborderez avec les fonds limités dont vous disposez pour financer l'action. Proposez d'aider les administrateurs à développer un plan à long terme pour répondre aux besoins de l'établissement en termes d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Cette démarche renforcera les résultats de l'action et augmentera ses chances de pérennisation.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements, et, au final, d'évaluer les performances à long terme des services de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée. L'action doit viser à s'aligner ou s'intégrer aux systèmes de suivi locaux. Le suivi et la gestion de ces services présentent une importance essentielle en termes de pérennité et doivent si possible impliquer des responsables publics locaux. Sélectionnez et suivez des indicateurs qui permettront de mesurer les changements qui constituent l'objectif principal de votre action.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. En plus des critères de pérennité généraux détaillés précédemment, les demandes de subvention pour des actions dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de santé doivent :
  - Décrire le changement mesurable que vous attendez suite à l'action. Précisez quelles sont, parmi les activités mises en œuvre, celles qui seront probablement à l'origine des changements que vous escomptez.
  - Décrire les améliorations que votre action apportera aux infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. Précisez quelle technologie sera mise en œuvre et expliquez pourquoi les interventions que vous proposez sont les plus adaptées compte tenu du contexte socio-économique, des spécificités culturelles et des capacités disponibles. Déterminez si l'établissement pourra supporter les coûts de fonctionnement, d'entretien et de réparation, et s'il est prêt à prévoir dans son budget annuel des fonds alloués aux questions de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Déterminez si l'établissement possède des équipes de gestion responsables des procédures de contrôle des infections et des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Indiquez si l'établissement dispose de personnel de nettoyage formé, et si les soignants et le personnel sont formés aux procédures de contrôle des infections et à l'utilisation appropriée de l'eau potable et des installations sanitaires dans le domaine de la santé.
  - Décrire comment les parties prenantes, telles que les habitants, les administrateurs hospitaliers, les praticiens et le personnel de nettoyage et d'entretien, seront impliquées dans

- les prises de décisions et les activités de gestion après le désengagement du Rotary.
- Inclure un plan de formation précisant comment les compétences et connaissances acquises seront systématisées. Dans le cadre de ces projets, les activités de formation peuvent consister à discuter avec les soignants afin de promouvoir de bonnes pratiques en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans le cadre des soins ; à collaborer avec les administrateurs afin d'évaluer les risques environnementaux et sanitaires générés par la mauvaise qualité des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène ; à former le personnel technique et de nettoyage aux procédures de surveillance, d'inspection et d'entretien des infrastructures de distribution d'eau, d'assainissement et d'hygiène ; à rencontrer les membres du personnel pour promouvoir le lavage des mains à bon escient ; et à éduquer les patients et le personnel concernant l'utilisation des installations sanitaires.
  - Décrire les mesures qui seront mises en place afin de veiller à ce que les consommables, tels que le savon et les produits de nettoyage, soient constamment disponibles.
  - Décrire comment les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène que vous proposez seront intégrés aux processus de planification, de budgétisation et de programmation de l'établissement afin de délivrer des services de qualité, y compris en ce qui concerne les mesures de lutte contre la COVID-19.
  - Décrire comment les pratiques de gestion des déchets seront améliorées conformément à un plan établi à cet effet. S'il n'existe aucun plan de gestion des déchets, votre première démarche pour améliorer la gestion des déchets au sein de l'établissement consistera à aider les administrateurs à en développer un.
  - Inclure une lettre du ministère de la Santé (ou de l'agence publique compétente) approuvant les activités de construction, de formation et d'éducation que vous proposez. La lettre doit confirmer que toutes les activités sont conformes aux initiatives, normes et directives officielles. Elle doit aussi détailler tous les engagements pris en matière de financement et d'affectation de ressources en nature.
  - Un [plan d'exploitation et d'entretien](#) définissant comment les systèmes et services seront supervisés après le désengagement du Rotary, qui en aura la responsabilité et si des informations seront transmises aux systèmes de surveillance sanitaire.
  - Un [plan de pérennité financière](#), établi en coopération avec les administrateurs de l'établissement et les autorités sanitaires locales, comprenant des estimations des coûts de fonctionnement, d'entretien et de réparation de l'infrastructure, ainsi que des coûts relatifs aux consommables, au nettoyage, au personnel, aux formations et aux programmes de changement des comportements à un horizon de un, cinq et dix ans après le désengagement du Rotary. Comparez ces coûts aux revenus et financements estimés.
  - Une évaluation informelle des risques potentiels de l'action pour l'environnement. Aidez-vous pour cela de la section du formulaire [Subventions mondiales — Résultats de l'évaluation de la collectivité](#) consacrée à l'évaluation environnementale. À prendre en compte :
    - Dans quelle mesure la qualité des terres, des écosystèmes ou de l'eau pourrait-elle être dégradée ?

- Quelles sont les plus grandes menaces actuelles pour la qualité de l'air, des sols et de l'eau dans la région, ainsi que pour ses écosystèmes et sa biodiversité ?

Ressource relative à l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé :

- [Eight Practical Steps to Achieve Universal Access to Quality Care](#) (Huit mesures pratiques pour assurer un accès universel à des soins de qualité), du portail WASH in Health Care Facilities

### **Plaidoyer dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène**

Pour que les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène soient pérennes, les secteurs public et privé doivent collaborer afin de mobiliser des ressources et d'améliorer la coordination entre des secteurs variés. Le plaidoyer est une composante cruciale de cette démarche. Selon la définition de l'UNICEF, le plaidoyer est « le processus délibéré, basé sur des preuves démontrées, visant à influencer directement et indirectement les décideurs, les parties prenantes et les publics concernés pour soutenir et mettre en œuvre des actions qui contribuent à » votre cause ([UNICEF, 2021](#)). Cela signifie que les Rotariens peuvent jouer un rôle important grâce à leurs réseaux influents et leur capacité à mobiliser des ressources et à rassembler des parties prenantes.

Les actions de plaidoyer doivent être associées à un programme. Un programme de plaidoyer dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène peut guider l'ensemble de votre action ou être intégré à une action portant sur d'autres besoins en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, par exemple des besoins liés aux infrastructures, aux compétences ou aux comportements. Les initiatives de plaidoyer dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène nécessitent de collaborer avec les décideurs et les futurs usagers d'un service afin de développer une stratégie visant à impliquer des leaders d'opinion, à organiser des réunions locales, à réaliser des campagnes médiatiques, à sensibiliser l'opinion publique et à influencer les décisions prises par les institutions politiques, économiques et sociales.

Les programmes de plaidoyer doivent être fondés sur des éléments éprouvés, c'est-à-dire qu'ils doivent reposer sur des données recueillies durant l'évaluation des besoins et auprès des acteurs du secteur. Un programme de plaidoyer doit avoir un plan, comme celui que vous créeriez pour une action d'amélioration de services d'eau et d'assainissement. La [Boîte à outil pour le plaidoyer du portail WASH in Healthcare Facilities](#) vous fournira des informations et des outils utiles pour développer et mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer efficace.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : en plus de respecter les directives plus générales énoncées précédemment, vous devez, dans le cadre d'une évaluation pour une action de plaidoyer dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène :

- Décrire les facteurs expliquant pourquoi la collectivité, l'école ou l'établissement de santé ne disposent pas de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité. Afin de répondre à des problèmes, nous devons comprendre pourquoi ils surviennent. Des données récentes ont par exemple montré que, bien qu'elle constitue un problème grave, la question de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les écoles reste ignorée à Bole (Ghana), en raison d'un manque de moyen pour financer des infrastructures adéquates ainsi que les coûts de fonctionnement, d'entretien et de formation. Une meilleure compréhension du problème vous aidera à déterminer les objectifs de vos démarches.
- Identifier les lacunes spécifiques à corriger afin d'atteindre votre objectif, ainsi que les changements à mettre en œuvre afin de combler ces lacunes.
- Un plan de suivi et d'évaluation : pour qu'une initiative de plaidoyer dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène reste efficace, le plan de plaidoyer doit être adapté périodiquement. Réfléchissez à votre stratégie, assurez le suivi des mesures d'avancement, et évaluez vos réussites et vos échecs. Ajustez votre plan en fonction de ces éléments, ou décidez si vous avez besoin d'une nouvelle stratégie avec des messages différents, de nouveaux porte-parole ou une autre approche. Informez votre coordinateur Subventions régional de toute actualisation ou modification apportée à votre plan de plaidoyer. Sélectionnez et suivez des indicateurs qui permettront de mesurer les changements qui constituent l'objectif principal de votre action. Indicateurs recommandés pour les actions de plaidoyer dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène :
  - Tout appel à l'action, résolution ou nouvelle politique du gouvernement en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène
  - Intégration d'indicateurs sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène aux systèmes d'information sur la gestion des questions de santé ou aux systèmes d'information sur la gestion des affaires scolaires
  - Financements dédiés au fonctionnement et à l'entretien des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène prévus au budget d'une école ou d'un établissement de santé
  - Pourcentage d'augmentation des visites de surveillance d'un système local de distribution d'eau effectuées par des responsables publics locaux
  - Nombre de débats publics avec des décideurs locaux au sujet des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène
  - Nombre de résultats positifs obtenus grâce à des réunions avec des décideurs
  - Pourcentage d'écoles de la région disposant d'un plan de gestion des installations conforme aux directives nationales
- Un plan de pérennité : les activités de plaidoyer ont pour objet d'encourager des mesures, des pratiques et des politiques durables. Les parrains de l'action doivent élaborer un plan avec les parties prenantes pour montrer comment les mesures, pratiques et politiques résultant de l'initiative de plaidoyer se poursuivront après le désengagement du Rotary. Utilisez la feuille de route de plaidoyer proposée dans la [Boîte à outil pour le plaidoyer du portail WASH in Healthcare Facilities](#) pour vous aider à concevoir et à présenter un plan de plaidoyer exhaustif. En plus des

critères de pérennité généraux détaillés précédemment, les demandes de subvention pour des actions de plaidoyer dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène doivent :

- Identifier un but et des objectifs de plaidoyer dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Les objectifs correspondent aux changements ou aux mesures que vous attendez de la part d'un décideur. Toutes les activités doivent être conçues spécifiquement pour vos efforts de plaidoyer et doivent être définies en fonction de ce que vous pouvez raisonnablement accomplir à court terme (un an) et à long terme (3 à 5 ans).
- Identifier les opportunités, ressources et risques avant le début de toute activité de plaidoyer.
- Déterminer les activités que vous mettrez en place pour concrétiser les changements attendus et les outils de communication (écrite, orale, visuelle, numérique) que vous utiliserez.
- Identifier votre public cible. Déterminez les personnes auxquelles vous devez vous adresser afin d'atteindre votre but et celles qui ont le pouvoir de mettre en œuvre les changements que vous visez. Vous pouvez cibler des décideurs à l'échelle locale (ex. : un administrateur d'une école), à l'échelle du district (ex. : un responsable des questions scolaires au niveau du district) ou même à l'échelle nationale (ex. : le Ministère de l'éducation).
- Développer des messages basés sur les changements que vous visez et qui vous permettront de toucher efficacement votre public cible. Un message de plaidoyer inclut généralement une déclaration décrivant le problème, des preuves, un exemple illustratif, l'objectif global et les mesures que vous attendez de la part du public cible.
- Identifier les personnes qui transmettront votre message au public cible. Il s'agit généralement de personnes ayant accès au décideur en question.

Ressources de plaidoyer dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène :

- [Advocacy tools and guidance](#) (outils et conseils de plaidoyer) de l'IRC
- [Boîte à outil pour le plaidoyer du portail WASH in Healthcare Facilities](#)

## **QUELS TYPES D' ACTIONS ET D' ACTIVITÉS NE PEUVENT PAS RECEVOIR DE SUBVENTION MONDIALE ?**

La Fondation considère que les activités suivantes n'entrent pas dans le cadre de la cause prioritaire Eau, assainissement et hygiène, et ne peuvent donc **pas prétendre** à une subvention mondiale :

- Actions qui visent uniquement à construire des systèmes d'eau et d'assainissement.
- Actions consistant uniquement en l'achat d'infrastructures, de véhicules ou d'équipement.
- Actions ne comportant pas suffisamment d'activités visant à renforcer et à pérenniser la capacité, la gouvernance locale ou les systèmes de gestion.
- Actions ne comportant pas suffisamment de promotion de l'hygiène entraînant *à la fois* une augmentation des connaissances et un changement de comportement durable. Formations ponctuelles.

- Services d'eau, d'assainissement et d'hygiène qui ont peu de chances de perdurer après le désengagement du Rotary.
- Actions relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles qui ne bénéficient qu'à une seule cohorte d'élèves.
- Distribution d'une technologie particulière ou d'un élément d'infrastructure spécifique sur un grand nombre de sites sans preuves démontrant qu'un plan de pérennité a été établi.
- Nettoyage des rivières, des plages ou des habitats qui ne s'attaquent pas durablement à la source des déchets/de la pollution ou des changements de comportement.

## **COMMENT ENCADRER ET ÉVALUER UNE ACTION DANS LE DOMAINE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE ?**

Votre évaluation des besoins, qui contient les données de référence sur la situation locale concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène, vous servira de base pour mesurer et évaluer l'action.

Élaborez des objectifs clairs et mesurables, ou définissez les changements que vous escomptez à la suite de l'action. Ces objectifs doivent être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et définis dans le temps. Voici des exemples d'objectifs appropriés dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène :

- Améliorer l'accès à des services durables et sûrs de distribution d'eau potable pour [nombre spécifique de] personnes directement à [nom de localité spécifique] d'ici [mois et année].
- Améliorer l'accès à et l'utilisation de services d'assainissement sûrs dans [nombre spécifique d'] établissements de santé à [nom d'un comté spécifique] d'ici [mois et année].
- Améliorer l'accès à et l'utilisation de services élémentaires d'assainissement dans [nombre spécifique d'] établissements de santé à [nom d'un comté spécifique] d'ici [mois et année].
- Améliorer de [pourcentage spécifique] le rendement des réserves d'eau souterraine utilisée à des fins de consommation et de production dans la région de [nom d'un bassin versant spécifique] d'ici [mois et année].
- Renforcer la gouvernance et la gestion locale des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène à [nom de localité spécifique] d'ici [mois et année].
- Augmenter de [pourcentage spécifique] les financements consacrés aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène à [nom de district spécifique] d'ici [année].
- Promouvoir l'adoption et la mise en application de comportements clés en matière d'hygiène dans [nombre spécifique de] localités d'ici [année].
- Promouvoir l'adoption et la mise en application de directives nationales de gestion de l'hygiène menstruelle dans [nombre spécifique d'] écoles de [nom de district spécifique] d'ici [mois et année].

En collaborant avec une organisation partenaire qui pourra apporter son expertise et son soutien,

déterminez les données que vous recueillerez afin de suivre les changements engendrés par l'action. Sélectionnez au moins une mesure standard par objectif, qui fera l'objet d'un suivi et de comptes-rendus réguliers, afin de comparer les résultats aux données de référence. Pour ces mesures, prenez uniquement en compte les habitants ou institutions qui bénéficieront directement et immédiatement de l'action. Décrivez le plan de collecte des données, et indiquez qui recueillera et compilera les informations.

Ces données peuvent inclure les indicateurs suivants :

- Nombre de personnes ayant pu accéder à des services élémentaires de distribution d'eau potable
- Nombre de personnes ayant pu accéder à des services sûrs de distribution d'eau potable
- Nombre de personnes ayant pu accéder à des services élémentaires d'assainissement
- Nombre de personnes ayant pu accéder à des services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Nombre d'écoles ou d'établissements de santé ayant pu accéder à des services élémentaires de distribution d'eau potable
- Nombre d'écoles ou d'établissements de santé ayant pu accéder à des services sûrs de distribution d'eau potable
- Nombre d'écoles ou d'établissements de santé ayant pu accéder à des services élémentaires d'assainissement
- Nombre d'écoles ou d'établissements de santé ayant pu accéder à des services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Nombre de personnes ayant bénéficié de la mise en œuvre d'activités ayant amélioré la gestion des ressources en eau
- Nombre de foyers disposant d'une station de lavage des mains, avec de l'eau et du savon, régulièrement utilisée par les membres de la famille
- Nombre d'agences publiques locales ou de comités de gestion de l'eau et de l'assainissement ayant été renforcés afin d'assurer la gestion des ressources en eau ou des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène
- Nombre d'opérateurs des services de distribution et de traitement de l'eau ou de professionnels de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ayant été formés
- Pourcentage de foyers appartenant à la population cible qui paient des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène
- Pourcentage d'écoles ayant adopté des directives nationales concernant la gestion de l'hygiène menstruelle
- Augmentation en pourcentage des budgets annuels alloués par les autorités locales à la gestion des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène

Discutez avec des parties prenantes pour déterminer comment aligner vos activités de suivi sur les

ressources et indicateurs existants, et comment utiliser ceux-ci. Nous vous encourageons à utiliser et renforcer des systèmes existants autant que possible afin d'amplifier l'engagement local en faveur de l'action et d'accroître sa pérennité. Vous pouvez pour cela :

- Informer les responsables locaux en charge du développement et du suivi au sujet des activités de votre action et du soutien qui sera requis de leur part après le désengagement du Rotary.
- Aligner votre processus de collecte de données sur les méthodes et ressources disponibles auprès de l'autorité locale responsable des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène.
- Faire en sorte que les populations et institutions locales puissent acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour assurer le suivi des performances des systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène, ainsi que des changements de comportement en matière d'hygiène.
- Encourager les populations et institutions à partager des informations avec les décideurs locaux au sujet des performances des systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène, ainsi que des changements de comportement en matière d'hygiène.

### **COMMENT APPORTER MON SOUTIEN À UN BOURSIER DANS LE CADRE D'UNE ACTION DANS LE DOMAINE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE ?**

Les subventions mondiales financent des bourses pour des études de deuxième cycle de futurs professionnels qui souhaitent faire carrière dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. La Fondation prend en compte les facteurs suivants pour l'attribution des bourses d'études :

- L'expérience professionnelle du candidat dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.
- L'adéquation du programme d'études avec la cause prioritaire Eau, assainissement et hygiène
- Les liens entre le plan de carrière du candidat et la cause prioritaire Eau, assainissement et hygiène

Le cas de chaque boursier est examiné de manière individuelle. Les domaines d'études des boursiers qui envisagent de travailler dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène sont généralement les suivants :

- Gestion intégrée des ressources en eau
- Santé publique
- Santé environnementale
- Génie civil (eau et assainissement)
- Génie environnemental
- Hydrologie
- Gestion des bassins versants

Les plans de carrière jouent un rôle essentiel pour l'évaluation de l'éligibilité à une bourse par la Fondation. Les carrières envisagées comprennent des postes de spécialistes en santé publique dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de gestionnaires des ressources en eau, d'ingénieurs spécialisés dans les systèmes de distribution d'eau et d'assainissement, d'opérateurs de services de distribution et de traitement de l'eau, et de conseillers en politique de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène auprès des autorités publiques et des ONG.

## **OÙ TROUVER DAVANTAGE D'INFORMATIONS ?**

Les [correspondants régionaux des services Subventions](#) et les [Causes prioritaires](#) du Rotary comptent parmi les meilleures ressources disponibles. Outre l'expertise et les connaissances dont ils disposent, ils s'appuient sur la longue expérience de la Fondation Rotary en matière de financement d'actions efficaces pour s'assurer que vos actions puissent être financées par des subventions mondiales.

Le Rotary dispose d'un large éventail d'autres [ressources pour la planification d'actions](#) afin d'aider ses membres à trouver des réponses à différentes étapes du processus. Ces ressources vous aideront à planifier une action réussie, à trouver de l'aide, à promouvoir vos efforts et à évaluer leur impact.

D'autres ressources peuvent vous apporter leur expertise technique, leurs conseils et leur expérience : le Corps des conseillers techniques de la Fondation, [l'Amicale d'action Eau, assainissement et hygiène](#), [l'Amicale d'action Pérennité environnementale](#) et [l'Amicale d'action pour la santé et l'hygiène menstruelles](#). Les conseillers techniques sont formés pour aider les clubs et les districts à planifier et à évaluer des actions financées par des subventions mondiales. Les Amicales d'action sont composées de Rotariens et de non-membres expérimentés, présents dans le monde entier, qui s'attachent à aider les clubs et les districts à élaborer des actions pérennes dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

Envisagez de contacter également votre responsable Action internationale de district, qui joue le rôle de coordinateur des ressources techniques locales, des partenariats et des experts dans votre district.

Vous trouverez également des informations utiles pour organiser votre subvention mondiale dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les ressources suivantes :

- [Guide des subventions mondiales](#)
- [Subventions mondiales – Modalités](#)
- [Causes prioritaires – Principes généraux](#)
- [Six étapes vers la pérennité](#)
- [Supplément suivi et évaluation – Subventions mondiales](#)
- [Les différentes phases d'une action – Ressources](#)